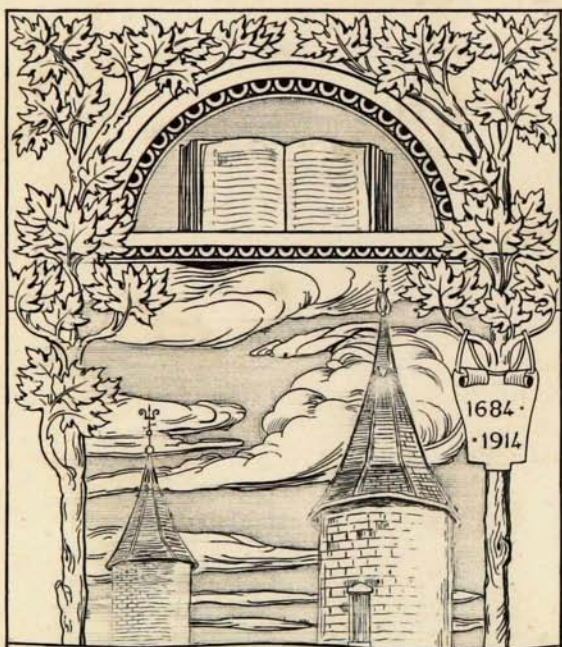


HG

2710

Q83B3

B4



BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTREAL



S

332.09

12138

HISTOIRE

DE LA

BANQUE NATIONALE

PAR

AUGUSTE BECHARD

Professeur de langues française, anglaise, etc.

ST-ROCH DE QUÉBEC :
DES ATELIERS DE LABERGE & GINGRAS

1878

~~not~~
not

HISTOIRE
DE LA
BANQUE NATIONALE

PAR
AUGUSTE BECHARD

Professeur de langues française, anglaise, etc.



ST.-ROCH DE QUÉBEC :
DES ATELIERS DE LABERGE & GINGRAS

1878

3U03HTOLIA9
30PLU2-TMA2

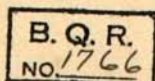
HB

2710

Q83 B3

B4

5



INTRODUCTION

Nous entreprenons, aujourd'hui, un travail de longue haleine : l'histoire de la banque Nationale de Québec, en Canada, une des plus belles institutions financières de notre pays, institution qui a donné un grand démenti à l'opinion anglaise d'autrefois ; savoir : Que nos compatriotes n'étaient pas hommes de chiffres, encore moins financiers. M. François Vézina, qui a eu sa grande part de l'honneur qui revient aux fondateurs de la banque Nationale, a droit à nos plus sincères remerciements pour les notes qu'il a bien voulu nous fournir et sans lesquelles nous n'aurions pu faire notre travail. En effet, ces notes étaient si complètes que nous n'avons presque pas eu besoin d'aller puiser à d'autres sources, ou expliquons-nous franchement.

Dans les notes que ce monsieur nous a remises, on pourrait à peine savoir toute la part qu'il a prise à l'établissement de la banque Nationale, et c'est afin de donner à M. Vézina toute sa part de mérite, *rien de plus, mais aussi rien de moins*, qu'il nous a fallu aller chercher nos renseignements. Mais le "Caissier", comme on se plaît à appeler M. Vézina, au faubourg, n'y a rien gagné avec nous, car nous avons suivi le vieux proverbe qui dit, en mauvaise poésie :

"Humilité à tout homme bien sied,

"Qui plus bas se tient, plus haut on l'assied."

Avant d'entrer tout de bon en matière, il sera peut-être agréable au lecteur d'avoir sous les yeux une notice abrégée des principales banques de l'univers, etc.

Mais, avant l'établissement des banques, quelle a été la monnaie ?.... La monnaie de troc : sel, bétail, cuir, tabac, lingots, fourrures, produits agricoles, etc. qui a été *la monnaie primitive*. Puis est arrivée la monnaie de métal : or, argent, cuivre monnayés, qui a été *la monnaie transitoire*, entre la monnaie primitive et *la monnaie de papier*, tel que nous l'avons aujourd'hui.

M. Emile de Girardin, qui s'est beaucoup occupé de questions financières. dit qu'un système universalisé, où il n'y aurait ni le risque d'être perdu, ni le risque d'être volé, ni le risque d'être contrefait, produirait *la monnaie parfaite*.

M. L. Hamon, dans un ouvrage intitulé : "Essai sur le progrès des institutions économiques," dit : — "Cette mesure des valeurs, cette marchandise intermédiaire existe, c'est la monnaie, dont l'invention remonte à l'origine de l'échange ; car on la retrouve même chez les tribus sauvages. Chaque peuple y affecte, parmi les produits de son industrie, celui qui réunit les qualités les plus propres à cette fonction, comme la divisibilité, l'homogénéité, la stabilité, etc. L'or et l'argent possédant au plus haut degré ces qualités, ils ont obtenu ce privilège partout où ils étaient connus. Ils forment la monnaie courante de toutes les nations."

HISTOIRE

DE LA

BANQUE NATIONALE

LA BANQUE DE LONDRES (ANGLETERRE).

C'est la plus ancienne banque et la seule dont les billets ont cours, on peut dire, dans tous les pays civilisés. Elle fut fondée le 27 juillet, 1694. Elle fut établie sur le plan de W. Paterson, le promoteur des billets de circulation.

Son capital est immense. Le maximum des sommes qu'elles a mises en circulation s'est élevé à 276 millions de piastres.

Voici l'historique succinct de cette institution que l'on peut appeler la banque de l'univers.

Deux ans après sa fondation, c'est-à-dire en 1696, il y eut crise, à Londres, causée par la refonte des monnaies. Les billets de la banque perdirent 20 p. 100 de leur valeur. Le gouvernement autorisa, alors, une augmentation de capital.

En 1745, il y eut une autre crise, en Angleterre, causée par l'expédition du prince Edouard.

Cette fois, ce fut les négociants qui sauvèrent la banque de Londres. Ils s'engagèrent, par une déclaration écrite, "à recevoir, en toutes circonstances, les billets de la banque et à les faire recevoir par leurs clients."

Embarras assez graves, à Londres, en 1793 et 1794, par la chute d'un grand nombre de banques provinciales et par les emprunts faits par le gouvernement anglais, afin de soutenir la guerre contre la république française. Pour se soutenir, la banque de Londres augmenta sa circulation, en émettant, pour la première fois, de petits coupons de £5.

Le 31 déc. 1795. Malgré ses mesures, la banque de Londres est forcée de restreindre ses escomptes et le remboursement de ses billets en espèces.

Le 27 fév. 1797. La banque suspend ses paiements ; et les marchands la sauvent de nouveau, en s'engageant à faire ce qu'ils ont déjà fait, en 1745.

Pendant cette année, (1797) il y a multiplication rapide des banques provinciales, en Angleterre, causée par le besoin toujours croissant de circulation. L'exportation du numéraire donne l'élan au mouvement des billets.

En 1810, la crise de la banque de Londres est à son apogée. Un comité nommé par le parlement, conclut que la banque reprenne ses paiements en espèces. Les billets, dépassant les besoins de la circulation, perdaient de 13 à 15 p. 100.

En 1811, il y a, au parlement anglais, de longues discussions sur la situation de la banque. La chambre des communes déclare au public que "la différence constatée entre la valeur du papier de banque et

celle des lingots ne vient pas de la dépréciation du papier, mais du renchérissement des lingots.

Ricardo (David) le célèbre économiste anglais, lance la brochure intitulée : “ Le haut prix des lingots est une preuve de la dépréciation des billets de banque, ” dont la conclusion est l’aphorisme suivant ; “ La monnaie à l’état le plus parfait est la monnaie de papier. ”

En 1819, sur la proposition de Sir Robert Peel, la banque de Londres est tenue de reprendre progressivement ses paiements en espèces. La suspension avait duré 23 ans.

Avril, 1825. Grande crise en Angleterre et en France.

La banque de Londres réduit ses escomptes ; il y a diminution rapide de son encaisse, et les principales maisons de banque d’Angleterre sont ruinées. La banque est encore sur le point de suspendre ses paiements.

Le 14 déc., 1825, la banque d’Angleterre est sauvée par l’émission de £600 000 de billets de £5, découverts au dernier moment.

1826. Les banques provinciales ne sont plus assujetties, en Angleterre, à l’obligation de prendre une licence. Dans l’espace de 10 ans, leur nombre augmente rapidement, et, en 1837, il s’élevait à près de 100, sans compter un chiffre beaucoup plus considérable de succursales.

En février, 1837, crise générale. L’encaisse métallique de la banque d’Angleterre tombe à

£4,032,000. Elle est sauvée par l'augmentation de ses émissions.

En avril, 1844, arrive le triomphe d'une école financière connue, en Angleterre, sous le nom de "Ecole métallique."

Sir Robert Peel fait une loi qui limite les émissions de la banque d'Angleterre, et défense est faite d'établir de nouvelles banques de circulation, dans le Royaume-uni de la Grande-Bretagne. Il y a tendance vers la centralisation des banques.

Le 25 octobre, 1847, surgit un accroissement dans les demandes d'escomptes, à la banque d'Angleterre. Pour éviter une débâcle, on est forcé de suspendre la loi de Sir Robert Peel, passée en 1844.

Après avoir traversé toutes ces tempêtes, la banque d'Angleterre n'a cessé de poursuivre sa marche ascendante et, aujourd'hui, elle est à la tête de toutes les institutions financières de l'univers.

Passons, maintenant, à l'historique d'une banque qui vient immédiatement après celle d'Angleterre.

LA BANQUE DE FRANCE.

En 1716 (le 2 de mai), c'est-à-dire 22 ans seulement après la fondation de la banque de Londres, on institue une banque de circulation, à Paris, sur les plans du fameux Ecossais Law, disciple de W. Paterson, dont nous avons déjà dit un mot.

On sait que le *Système* de Law ne réussit pas en France, quoique les circonstances développées,

plus tard, nous font voir qu'il aurait dû réussir. Ce système ruina plusieurs familles françaises, et le pauvre Law, chargé de l'exécration publique et poursuivi par le parlement, se réfugia à Venise, où il mourut dans un état voisin de la pauvreté.

Le 4 décembre 1718, deux ans et 7 mois après l'établissement de la banque fondée sur le système de Law, cette institution prend le nom de "Banque royale."

En 1720, arrive la chute de cette banque, dite "Banque de Law." Le système semble avoir succombé par la haine du travail et cet amour de l'agiotage dont nous avons eu des preuves à toutes les époques. Les idées de Law, au point de vue de son époque, étaient irréprochables : c'étaient les mêmes qui avaient été appliquées, précédemment, lors de l'établissement de la banque de Londres. La chute du "Système" ajourna le progrès des institutions financières, en France, pour l'espace d'un demi-siècle.

Le montant de billets émis par la banque de Law ou banque royale, s'était élevé à la somme de 2,696,400,000 fr. et les billets furent supprimés par arrêt du 10 octobre, 1720.

Le 24 mars, 1783. Crise en France, causée par la guerre de l'Indépendance. Un arrêt du Conseil donne cours forcé aux billets de la Caisse d'escompte.

En 1787, le capital de la Caisse d'escompte augmente ; et le gouvernement lui emprunte ce capital, sous prétexte "de donner plus de garantie aux billets émis."

Le 4 août, 1793, la Caisse d'escompte est sup-

primée. Trois ans après, en 1796, il se forme à Paris, une association sous le nom de "Caisse des comptes courants."

Jusqu'à présent, les divers systèmes financiers tentés en France, n'avaient été que le prélude ou les avant-coureurs de la banque de France. Le 13 février, 1800, un arrêt des conseils décide la formation d'une compagnie appelée à faire, sous le nom de "Banque de France," le service du commerce. Sous la pression du gouvernement, la Caisse des comptes courants fait avec le nouvel établissement ce que, depuis, on a appelé *la fusion*.

1803. Il y a légère crise, en France, au commencement de cette année. Le gouvernement consulaire en prend prétexte pour s'attaquer aux banques libres qui existent, à Paris, et qui, toutes émettent des billets au porteur et à vue.

Une loi décide, le 14 avril, 1803, que la banque de France aura seule le droit exclusif d'émettre des billets de banque.

En 1805, surgit une nouvelle crise causée par le bruit qui s'était répandu que l'empereur avait pris et emporté en Allemagne, pour alimenter sa caisse militaire, les réserves de la banque. La banque réduit ses escomptes. La panique devenant plus forte, elle est forcée de limiter le remboursement de ses billets à un demi-million de francs par jour.

Le 22 avril, 1806, la banque de France reçoit une nouvelle organisation. L'empereur, que la crise de l'année précédente avait alarmé, augmente son capital et lui donne un gouverneur nommé par lui.

1812. Crise commerciale, en France. Les affaires manquent, le commerce n'apportent plus de papier à l'escompte, et le portefeuille de la banque descend à 10 millions.

1813. Continuation de la crise. " Le commerce, dit M. Courcelle-Seneuil, pressentait la chute de l'empire, et la banque s'acheminait vers une liquidation."

1814. La crise arrive à son apogée. L'encaisse de la banque est réduite à 5 millions. Elle est sauvée par les négociants de Paris, qui en prennent la direction, sous la présidence de Jacques Laffitte.

1818. La crise continue. La chute du système continental a donné l'essor au travail et à la spéculation. La banque, incapable de suivre le mouvement, prend le parti de limiter à 45 jours le terme des effets admis à l'escompte. Son encaisse, qui était de 117 millions, quelques mois auparavant, n'est plus que de 34 millions.

En avril, 1825, il y a une forte crise, en Angleterre et en France.

En 1846, surgit la crise des subsistances. Il y a diminution rapide de l'encaisse de la banque de France. En six mois, le chiffre de la diminution atteint 172,847,000 fr.

Le 14 janvier, 1847, la banque de France élève le taux de l'escompte à 5 pour 100, et, en décembre de la même année, elle ramène le taux à 4 p. 100, malgré la continuation de la crise.

Le 24 fév. 1848, débâcle financière et faillite

des grandes maisons de banque, à Paris et dans les départements. La banque de France est menacée de les suivre dans leur ruine.

Le 15 mars, 1848, le gouvernement provisoire sauve la banque, en établissant un cours forcé. On émet des coupons de 100 fr. L'émission est fixée à 350 millions.

Le 26 mars, même année, le bénéfice du cours forcé est étendu aux banques des départements.

Le 2 mai de la même année, on publie le décret qui absorbe les banques départementales dans la banque de France. "Le décret du 2 de mai, a remarqué un économiste distingué, faisait plus et mieux en faveur de la banque, dans les départements, que n'avait fait la loi du 24 germinal, an XI."

Le 22 déc. 1849. Les billets de la banque obtiennent la préférence, sous le régime du cours forcé, quoiqu'elle ait repris ses paiements en espèces. L'or et l'argent s'entassent dans les caves de la banque de France. Le gouvernement est obligé de permettre à la banque d'élever à 525 millions le chiffre de ses émissions.

Le 6 août, 1850. La banque de France reprend la pleine opération des paiements en espèces. Malgré cela, le public continue de préférer des billets, et l'encaisse va toujours s'accroissant.

Le 2 octobre, 1851. L'encaisse avait atteint le chiffre de 626 millions : il excède, durant quelques jours, la somme des billets de 100 millions.

Le 3 mars, 1852. La banque réduit l'escompte à

3 p. 100. L'augmentation de l'encaisse se continue ; les caves regorgent de numéraire.

Le 7 octobre, 1853. La banque relève l'escompte à 4 p. 100, à cause de la crise alimentaire.

Le 20 janvier, 1854. La crise alimentaire continue, et la banque porte l'escompte à 5 p. 100.

Le 12 mai, 1854. Le taux de l'escompte est ramené à 4 p. 100.

Le 4 oct., 1855. Nouvelle crise alimentaire. La banque porte de nouveau l'escompte à 5 p. cent et limite à 75 jours *le terme des effets* admis à l'escompte.

L'historique précédent est emprunté, en grande partie, à des notes trouvées dans un livre que nous a prêté M. Vézina. Ces notes sont de sa main, et nous lui en donnons avec plaisir tout le mérite.

Nous avons donné beaucoup de détails sur les banques d'Angleterre et de France, parce qu'elles sont les deux principales banques de l'univers ; mais il ne faut pas croire pour cela qu'elles en sont les plus anciennes ; car on se tromperait de beaucoup.

Quelques extraits d'une brochure écrite par M. Frs. Vézina, en 1869, nous fournissent des détails très-intéressants sur les premières banques du monde ; c'est pourquoi nous les mettons sous les yeux du lecteur.

“ Inutile d'entrer dans les idées des anciens peuples, toutes favorables aux opérations de banque. Disons seulement qu'à Athènes, à l'occasion d'un

voyage, on plaçait son argent *chez un banquier, pour le recevoir, au retour du voyage, avec intérêt.*

“ Les banquiers grecs n'escomptaient pas les lettres de change, qui n'existaient pas ; mais ils prêtaient sur des *garanties personnelles, aux personnes qui s'occupaient de négoce* ou qui avaient besoin d'argent *temporairement*, ou pour d'autres raisons.

“ Au moyen âge, les banquiers de Venise, de Gênes, d'Amsterdam, avaient pour principale opération de garder *disponibles* les fonds versés dans leurs caisses par les commerçants. Elles faisaient payer ce service par une *commission*.

“ C'est ce qui se pratiquait chez les Romains, du temps d'Auguste et de Tibère. Les avances se faisaient à *courtes échéances* et sur des *sûretés suffisantes*, quelquefois doubles de la valeur avancée.

“ Il n'est pas hors de propos de remarquer, ici, avec quel soin les prêts étaient faits à des *négociants*, à *courtes échéances*, et sur des *sûretés doubles*. Avec quelle attention, aussi, on prêtait, on déposait chez les *banquiers*, pour en recevoir à demande, le *capital* et *l'intérêt*, tout en payant pour les *troubles*.

“ Avec quelle attention toute particulière, ne voit-on pas aussi les *rois romains* créer des *Caisse*s de *fonds publics*, avec les biens confisqués des criminels, afin de les *prêter sans intérêt* aux citoyens qui pouvaient engager une *valeur* pour la somme prêtée, à *courtes échéances*.

“ La plus ancienne banque dont l'histoire fasse mention est celle de Venise, établie au 12^{me} siècle, vers 1157, quelques-uns disent vers 1171. Cette

banque était formée de trois établissements différents : le Monte-Vecchio, le Monte-Novo, et le Monte-Novissimo,

“ La banque de Venise a subsisté jusqu'en 1797, époque à laquelle elle a péri *sous l'effort de la conquête*, en même temps que la *république* qui l'avait fondée.

“ Vient ensuite, en conservant l'ordre des dates, la banque de Barcelone, vers la fin du 14^{me} siècle. Cette banque n'a pas joué un grand rôle. Quelques économistes prétendent qu'en 1407, on établit la banque de Saint-George qui *pillée par les Autrichiens*, en 1740, *suspendit ses paiements*. “ La banque d'Amsterdam fut fondée le 31 janvier, 1609. C'est la plus considérable qui ait existé, dans ces temps-là.

“ Nous lisons, tout dernièrement, dans un journal de cette ville : ‘ En 1796, les Français pénétrèrent les armes à la main dans Amsterdam et voulurent s'emparer des fonds de sa banque, en si grande réputation en Europe. Ils découvrirent que cette institution monétaire en si grand nom, avait plusieurs années auparavant fait une perte de vingt millions de piastres. Cette découverte la ruina dans l'opinion publique et elle tomba pour ne plus se relever. Les directeurs avaient jusque-là gardé le secret de leurs fatales spéculations et l'avaient laissé ignorer aux actionnaires.’

“ Nous devons en toute justice ajouter quelque chose de plus et ne pas cacher le plus important. L'histoire nous apprend ce qui suit :

‘ Quoique la banque d'Amsterdam eût longtemps gardé avec une fidélité scrupuleuse les

‘sommes qu’elle avait reçues en dépôt, elle se
‘départit à la fin de cette fidélité qui était devenue
‘proverbiale. Deux fois, on le sait, la Hollande a
‘été envahie par les armées françaises. La première
‘fois (c’était sous le règne de Louis XIV, en 1672)
‘le commerce ayant retiré les fonds qu’il avait à la
‘banque, on trouva les dépôts intacts. On retrouva
‘même sur les monnaies les traces de l’incendie qui
‘avait éclaté peu de temps après la fondation de cet
‘établissement, et qui avait dévoré une partie de
‘l’hôtel de ville : ce qui prouvait que les dépôts
‘n’avaient pas même été déplacés. Mais la seconde
‘fois (c’était pendant la révolution française) la
‘banque se trouva hors d’état de rembourser les
‘dépôts, et on découvrit avec étonnement que les
‘directeurs avaient prêté une somme de vingt-quatre
‘millions de francs, (et non pas vingt millions de
‘piastres) mais à qui ? Est-ce à eux-mêmes ? à leurs
‘amis ? à des négociants ? Non ! *Aux états de Hollande
‘et de Frise.*’

“C’est injuste de dire aussi que la banque
“d’Amsterdam possédait notre système de banque
“et les mêmes bases de sûreté,” tandis que la banque
de Londres est la première qui ait exercé avec suite
le droit d’émettre des billets de circulation au porteur
et à vue, et de faire des avances au commerce sous la
forme de prêts et d’escomptes.

“La banque de Nuremberg fut établie en 1621.

“La banque de Hambourg fut fondée en 1619,
avec des caractères tout particuliers. Nous trouvons
son histoire dans ses moindres détails, dans une
publication par l’Allemand Büsch, ouvrage traduit

en français, sous le titre de *La Banque de Hambourg rendue facile*. C'est la seule des anciennes banques de dépôts dont l'existence se soit prolongée jusqu'à nos jours.

“ La banque de Rotterdam, érigée le 18 août, 1635, était, presque en tous points, semblable à celle d'Amsterdam.

“ Voltaire, dans son histoire de Charles XII, avance un peu légèrement, peut-être, que la banque de Stockholm est la plus ancienne de l'Europe. Le fait est qu'elle fut fondée en 1668, c'est-à-dire assez longtemps après celle d'Amsterdam et de Hambourg, et fort longtemps surtout après celles de Gênes et de Venise. Ce qui peut être digne d'attention, c'est que la banque de Stockholm paraît avoir été le premier modèle des institutions de crédit foncier qui fonctionnent aujourd'hui, dans une grande partie de l'Allemagne.

“ Il faut remarquer, avant d'aller plus loin, que toutes les banques que nous venons de mentionner n'émettaient point de billets, ne faisaient point d'avances, et se bornaient à transférer d'un particulier à l'autre par des écritures, les sommes reçues en dépôt.

“ Il n'est pas hors de propos de dire, cependant, que chacun des trois monts, savoir : le *Monte-Vecchio*, le *Monte-Novo* et le *Monte-Novissimo*, a été un expédient financier employé par le gouvernement, pour pourvoir à *certaines besoins pressants de l'État*.

“ Sous le duc Vitalis Michael, la république, épuisée par la guerre qu'elle avait soutenue contre

l'empire d'Orient, eut recours à un emprunt forcé sur les citoyens riches. On établit cet emprunt en rente constituée pour le paiement de laquelle on obligea les revenus de la seigneurie. C'est le corps des créanciers de l'Etat, réunis en une sorte de chambre syndicale, qui forma le premier noyau de la banque, et son premier capital fut une créance."

Nous mentionnerons encore une banque, avant d'arriver à la banque Nationale : c'est de la banque de Philadelphie que nous voulons parler.

Cette institution fut fondée, en 1791, avec privilège de l'Union pour 20 années. Elle possédait un fonds de 16 millions de piastres, et 25 mille actions de \$400 chacune. En 1815, elle retira de la circulation tous ses billets, et, l'année suivante, on fonda une *Banque de l'Amérique du Nord*, avec un fonds de 35 millions.

Il est inutile de parler du système annuel des banques américaines, que tout le monde connaît.

Le lecteur nous pardonnera si nous lui avons mis sous les yeux un aussi long préambule. Notre but a été de faire voir que les institutions financières, dans tous les pays, ont eu leurs revers, leurs vicissitudes, etc. Plusieurs ont dû leur ruine à l'agiotage; d'autres, à des causes indépendantes de leur contrôle, et quelques-unes, comme en France, par des crises produites par les révolutions, la guerre, etc.

En présence de ce qui s'est passé ailleurs, au sujet des opérations financières, nous devons nous estimer heureux d'avoir à la tête de l'institution qui fait tant d'honneur à notre pays, (la banque

Nationale) des hommes de la plus haute respectabilité, d'une sagesse et d'une prudence à l'abri de toutes les tentations des spéculations hasardeuses. Les fonds placés entre leurs mains sont en sûreté, et nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que la banque Nationale, dirigée comme elle l'a toujours été et comme elle l'est encore, peut tenir tête à n'importe quel orage subit que peuvent soulever des causes inattendues et incontrôlables.

D'ailleurs, la probité, l'honorabilité et la prudence consommée des officiers de la banque Nationale sont si bien reconnues, qu'il est inutile de s'appesantir sur ce point. Le patronage puissant et la confiance illimitée du public à son égard, sont d'amples preuves de ce que nous venons d'avancer. Nous aurons tout dit, sur ce point, quand nous aurons ajouté que la présence de M. Vézina, dans une institution financière quelconque, est une garantie de bonne administration et de succès. Ce monsieur a déjà donné ses preuves, dans maintes occasions, et, comme on dit généralement, sa réputation est faite. Si vous ajoutez à ses talents supérieurs pour les opérations financières, son caractère d'honnête homme irréprochable, sa conduite de chrétien exemplaire, nos lecteurs seront bien forcés de convenir que la banque Nationale a sujet d'être fière de son caissier.

Quand à nous, nous avons foi en cet homme, puisque nous croyons à cet axiome ou vérité primordiale : "La vertu n'a pas deux sources, elle vient de la religion et ne peut venir que d'elle."

FONDATION DE LA BANQUE NATIONALE.

“On peut dire, que plus un pays est riche, plus il est en état de se passer d'espèces, puisqu'alors il y a plus de monde à l'égard de qui elles peuvent être représentées par un morceau de papier, sous le nom de billets de change.”

BOISGUILLEBERT.

C'était le 20 de décembre de l'année 1858 que quelques citoyens de Québec s'assemblaient dans le bureau de la caisse d'économie Notre-Dame, afin de délibérer sur l'établissement d'une banque d'émission. Le but qu'on avait, en fondant cette institution (but qui est resté le même) était, principalement, de protéger le commerce canadien et l'industrie.

Les citoyens qui signèrent la convocation de la première assemblée, étaient :

MM. Eugène Chinic, Is. Thibaudeau, U. J. Tessier, O. Robitaille, Abr. Hamel, C. Têtu, Oct. Crémazie, D. Dussault, E. Dorion, F. Vézina.

L'avis de convocation fut adressé à 100 autres citoyens de Québec.

L'assemblée projetée pour le 20 déc. fut remise au 22 déc.

Le 22 déc. étaient présents à cette assemblée 51 citoyens importants de la cité.

L'hon. H. L. Langevin, alors maire de Québec, présida l'assemblée, et M. F. Vézina agit comme secrétaire

Les orateurs furent le président, l'hon. U. J. Tessier, l'hon. I. Thibaudeau, M. le docteur Robitaille, M. Barthe et M. Vézina.

Deux résolutions furent adoptées.

1o. Sur l'àpropos d'établir une nouvelle banque d'émission à Québec, dans le but particulier de favoriser le commerce intérieur et l'industrie du pays.

2o. Sur la nomination d'un comité pour donner effet à la 1ère résolution. Le comité fut composé de MM. E. Chinic, C. Têtu, N. Germain, D. Dussault, Fortin, O. Crémazie, E. Michon, H. L. Langevin, I. Thibaudeau, Dr. Robitaille, F. Lavoie, U. J. Tessier et F. Vézina.

1ère assemblée du comité, 23 déc. 1858.

RÉSOLU,

1. Qu'il soit donné avis, dans les journaux, qu'une application sera faite à la prochaine session de la législature provinciale, pour incorporer certaines personnes, sous le nom et titre de La Banque Nationale.

2. Que le secrétaire soit autorisé de préparer un projet d'acte d'incorporation de la dite banque sur les bases suivantes : Capital : \$1,000,000 avec privilège de l'augmenter au besoin.

Actions \$50 chacune.

La banque devant commencer ses opérations, lorsqu'il y aura un montant de \$250,000 de souscrit, dont 10 p. 100 payé.

La balance du capital ou \$750,000 payable un tiers chaque deux années, ou le tout en six ans.

Bureau des directeurs composé de 7 membres.

2me Assemblée du comité, 22 janvier, 1859.

On décide que la banque ne commencera ses opérations que lorsque \$250,000 auront été payées par les actionnaires.

Les souscripteurs pourront convoquer une assemblée pour l'élection des directeurs.

On fait lecture du projet de l'acte d'incorporation de la banque du Canada, 22 Vic., chap. 131, lequel est adopté comme base du projet d'incorporation de la banque Nationale, à l'exception de quelques changements.

3me Assemblée du comité, le 31 janvier 1859.

On procède à l'élection de 7 personnes qui devront agir comme directeurs provisoires, et le dépouillement du scrutin donne les noms suivants ; savoir :

I. Thibaudeau. E. Chinic, O. Robitaille, U. J. Tessier, C. Têtu, D. Dussault, P. Vallée.

1ère Assemblée des directeurs provisoires, le 11 mai, 1859.

L'hon. U. J. Tessier est nommé président des directeurs provisoires et M. Vézina est nommé trésorier *pro tempore* de la banque Nationale.

MM. Tessier, Thibaudeau et Vézina sont nommés pour préparer un prospectus et le livre de souscriptions. On décide de faire souscrire d'abord \$400,000 payables comme suit :

10 p. 100, le 1er juillet prochain

10 “ 1er août “

5 “ 1er sept. “

et ainsi de suite 5 p. 100 payables le 1er de chaque mois subséquent, jusqu'au 1er mars, 1861.

2me Assemblée des directeurs provisoires, le 26 mai, 1859.

La lecture du prospectus est approuvée.

Le trésorier est autorisé de publier ce prospectus dans les journaux de Québec, en français et en anglais, et de le faire circuler. De faire aussi imprimer 500 copies d'une circulaire accompagnée d'une feuille de la convention, etc.

3me Assemblée des directeurs provisoires, le 10 juin, 1859.

La liste de souscription est ouverte et l'on manifeste le désir de faire prendre des actions en Angleterre, à Montréal et à Trois-Rivières.

4me Assemblée des directeurs provisoires, le 30 juin, 1859.

Le trésorier est autorisé de voir ceux des citoyens qu'il croit disposés à prendre des actions.

5me Assemblée des directeurs provisoires, le 8 sept. 1859.

Résolu.—Que pour mettre à effet l'entreprise de former la banque Nationale, les directeurs s'assembleront une fois par semaine : le jeudi, à commencer de jeudi, le 15 de ce mois.

Que les MM. suivants devront accompagner le trésorier pour demander des souscriptions.

M. Tessier, pour la Haute-Ville ;

M. Chinic, pour la Basse-Ville ;

MM. Vallée et Lemieux, pour St.-Roch ;

M. le Dr. Robitaille, pour St.-Jean.

6me Assemblée des directeurs provisoires, le 15 sept. 1859.

Rapport est fait du progrès.

M. Tessier est chargé de consulter l'esprit de la loi, dans certaines clauses.

7me Assemblée des directeurs provisoires, le 22 sept. 1859.

On fait rapport du progrès. On continuera de demander des souscriptions aux mêmes endroits et à Lévis.

8me Assemblée des directeurs provisoires, le 29 sept. 1859.

Le trésorier est autorisé à agir en faveur de la continuation des souscriptions et comme il le jugera à propos.

9me Assemblée des directeurs provisoires, le 6 oct. 1859.

On ajourne faute de quorum.

10me Assemblée des directeurs provisoires, le 13 oct. 1859.

Le trésorier est autorisé à encourager la continuation des souscriptions et à aller à St.-Thomas de Montmagny, avec M. Têtu.

11me Assemblée des directeurs provisoires, le 20 oct. 1859.

On ajourne faute de quorum.

12^{me} Assemblée des directeurs provisoires, le 27 oct.
1859.

Le secrétaire est chargé de s'adjoindre plusieurs autres personnes pour la souscription au capital et d'écrire à Montréal dans le même but.

13^{me} Assemblée des directeurs provisoires, le 4 nov.
1859.

On prépare une circulaire destinée à être envoyée dans toutes les paroisses du district de Québec.

14^{me} Assemblée des directeurs provisoires, le 11 nov.
1859.

On fait rapport du progrès.

15^{me} Assemblée des directeurs provisoires, le 13 nov.
1859.

M. Dussault offre sa résignation comme directeur, et M. A. Joseph est nommé pour le remplacer.

16^{me} Assemblée des directeurs provisoires, le 25 nov.
1859.

On lit un rapport des progrès faits.

17^{me} Assemblée des directeurs provisoires, le 28 nov.
1859.

Afin de perdre le moins de temps possible dans l'exécution du progrès de la formation de la banque Nationale, on prépare une série de résolutions qu'adoptent les directeurs. Ces résolutions sont au sujet de la souscription du capital nécessaire à la mise en opération, sur un certain montant de ce capital, réservé pour être souscrit en Angleterre, et au sujet de certaines facilités de paiements pour ceux qui souscriront un certain montant.

En conséquence, on adresse une circulaire à 27 citoyens, les priant de s'assembler, le lundi suivant, afin de recevoir un rapport sur le progrès de l'institution et prendre en considération les moyens de la mettre en opération.

Assemblée des directeurs et des amis de la banque Nationale, le 5 déc. 1859.

Furent présents :

Les honorables U. J. Tessier et C. Alleyn ; MM. A. Hamel, Geo. Audette, M. W. Baby, E. Chinic, F. Weippert, M. Tessier, U. Tessier, Marois, Withall, J. B. Morrisette, E. Lemieux, G. Larue, J. D. Brousseau, O. Giroux. A. LeMoine, le Dr. Robitaille, MM. Gaudry, J. B. Renaud, I. Thibau-deau, C. Cinqmirs, A. Joseph, T. Têtu et F. Vézina.

L'hon. M. Alleyn préside.

L'hon. M. Tessier explique au long et d'une manière lucide les résolutions qui ont été adoptées précédemment au sujet de la souscription du capital nécessaire à la mise en opération de la banque Nationale, et il est alors souscrit une somme de \$152,000, par les personnes suivantes, c'est-à-dire 160 actions chacune, savoir :

U. J. Tessier, I. Thibaudeau, F. Vézina, V. Têtu, Geo. Larue, C. Têtu, M. Tessier, F. Weippert, O. Robitaille, J. B. Morrisette, U. Tessier, Marois et Lepage, W. Withall, A. Joseph, J. B. Renaud, C. Alleyn, E. Chinic, A. Hamel et Frères, Geo. Audette.

18me Assemblée des directeurs provisoires, le 15 déc. 1859.

MM. Têtu et Joseph font rapport que la sous-

cription des \$200,000 réservées est complétée par MM. P. Vallée, M. G. Mountain, J. Chouinard, F. Hallée, Thos. McGreevey et F. N. Gingras.

Des retours sont faits des diverses souscriptions : le nombre total des actions souscrites est de 7,237, représentant un capital de \$361,850.

On demande aux directeurs de la Caisse d'économie Notre-Dame de Québec, à quelles conditions ils loueraient le bureau occupé par leur institution, et les sociétés de bâtisses, pour une année à compter du 1er mai 1860.

Il n'est certainement pas hors de propos de faire observer ici que la caisse d'économie Notre-Dame de Québec est la MÈRE de la banque Nationale, les directeurs de la première de ces deux institutions ayant, quelques mois précédents, donné l'idée de fonder une banque d'émission, à Québec. Cette idée, comme on le sait, a germé et pris racine : et la caisse d'économie de Notre-Dame de Québec a le droit d'être bien fière de sa fille.

19me Assemblée des directeurs provisoires, le 19 déc. 1859.

Le prix du loyer demandé par le bureau de direction de la caisse d'économie, est de £100.

Des offres sont faites à la Caisse par les directeurs de la banque Nationale.

Ordre est donné au trésorier de s'occuper de la confection des billets de la banque Nationale.

20me Assemblée des directeurs provisoires, le 26 déc. 1859.

Les conditions de loyer, avec la caisse d'écono-

mie Notre-Dame sont acceptées. Prix : £75 et autres conditions.

M. Frs. Vézina est nommé caissier de la banque Nationale, avec un salaire de £350. Il pourra continuer de gérer les affaires des institutions qu'il administre actuellement.

21^{me} Assemblée des directeurs provisoires, le 31 déc. 1859.

On fixe le salaire du compteur et du teneur de livres. On s'occupe des cautionnements et de plusieurs autres choses importantes et relatives à l'organisation des bureaux de la banque.

22^{me} Assemblée des directeurs provisoires, le 7 janv. 1860.

Le modèle des billets de la banque Nationale est choisi et des engagements sont pris avec la compagnie dite *American Bank Note Company*, de New-York, par l'entremise de son agent, à Montréal, pour la confection de ces billets. M. Vézina est envoyé à Montréal pour cet objet. L'on choisit un messenger pour la banque et l'on s'occupe du versement de souscriptions au capital.

23^{me} Assemblée des directeurs provisoires, le 14 janv. 1860.

L'on s'occupe de différentes choses relatives à l'organisation des bureaux de la banque, et spécialement des livres, des commis, de leurs salaires et de leur cautionnement.

24^{me} Assemblée des directeurs provisoires, le 25 janv. 1860.

L'on s'occupe de la souscription additionnelle au capital et des versements à faire.

Le trésorier fait son rapport sur son voyage à Montréal, pour la confection des billets de la banque.

25me Assemblée des directeurs provisoires, le 28 janv. 1860.

On fait lecture des lettres reçues, les unes, pour souscription au capital, les autres, pour application aux diverses charges de la banque.

On établit des règles à observer dans la nomination des divers officiers.

26me Assemblée des directeurs provisoires, le 31 janv. 1860.

Le trésorier présente son rapport au sujet de l'achat de ses livres.

M. Ed. Gagnon est nommé teneur de livres, et M. Duplessis compteur.

(M. Gagnon vient de mourir à Québec. M. Duplessis remplit, depuis plusieurs années, une charge importante sous le gouvernement fédéral, à Outaouais.)

27me Assemblée des directeurs provisoires, le 4 fév. 1860.

Des lettres sont reçues touchant les cautionnements, la souscription au capital, la nomination des avocats de la banque et au sujet de l'impression des billets de la banque.

28^{me} *Assemblée des directeurs provisoires, le 11 fév.*
1860.

On accepte les cautions suivantes, offertes par
M. Vézina :

Michel Tessier, pour £500.

A. B. Sirois, id id

G. H. Simard, id id

G. Darveau, id id

J. Gaudry, id id

A. Lemoine, id id

Dr. Rinfret, id id

Z. Vandry, id id

J. B. Morissette, id id

Jos. Hamel, id id

£5,000

Les cautions de MM. Gagnon et Duplessis, au
montant respectif de £200, sont aussi acceptées.

Entre autres affaires transigées, il est résolu
que tout l'argent reçu pour souscriptions, soit déposé
dans la caisse d'économie Notre-Dame, à un intérêt
de 4 par 100.

Le trésorier reçoit l'autorisation d'acheter des
bons (débentures) du gouvernement jusqu'au mon-
tant de £5,000.

29^{me} *Assemblée des directeurs provisoires, le 18 fév.*
1860.

On prend des arrangements avec toutes les
banques pour le dépôt des souscriptions au capital,
d'ici au 1^{er} de mai.

Des soumissions pour impression et papeterie,

etc., etc., sent acceptées et accordées à MM. Brousseau, Crémazie et Darveau.

30me Assemblée des directeurs provisoires, le 22 fév. 1860.

Les directeurs s'occupent de l'intérêt sur les dépôts de la banque d'ici au premier mai prochain ; sur l'entrevue avec l'hon. M. Galt, au sujet des bons (débentures) du gouvernement ; sur l'achat d'un certain montant de ces valeurs ; sur des arrangements à faire avec la caisse d'économie Notre-Dame, pour un certain autre montant des mêmes bons, etc.

31me Assemblée des directeurs provisoires, le 25 fév. 1860.

Des actes de cautionnements sont soumis.

L'hon. U. J. Tessier est élu président de la banque, pour agir comme tel jusqu'à l'élection des directeurs par les actionnaires.

32 Assemblée des directeurs provisoires, le 3 mars 1860.

On fait lecture d'un projet de règlements préparé par le caissier, et les articles de 1 à 14 inclusivement, sont approuvés, après y avoir fait quelques changements, et ils devront être sanctionnés par les actionnaires, à la prochaine assemblée générale.

Il est ordonné qu'il sera donné avis public, par l'entremise des journaux, de la convocation de l'assemblée des actionnaires pour l'élection des directeurs, le 25 avril suivant.

33me Assemblée des directeurs provisoires, le 10 mars, 1860.

Le caissier soumet un état des finances de la banque.

On finit la lecture des règlements qui sont approuvés par les directeurs.

34me Assemblée des directeurs provisoires, le 13 mars, 1860.

L'assemblée est spécialement convoquée pour prendre en considération des soumissions demandées par la corporation de Québec, pour un placement dans les banques. Les directeurs offrent des actions de la banque Nationale à la corporation, au montant de \$18,000.

35me Assemblée des directeurs provisoires, le 17 mars, 1860.

Le caissier soumet un état des recettes et dépenses pour la semaine écoulée.

Après le règlement de quelques affaires de routine, le président est autorisé à faire faire, pour le premier de mai suivant, les réparations nécessaires dans le bureau de la banque.

36me Assemblée des directeurs provisoires, le 24 mars, 1860.

Le trésorier soumet son état ordinaire.

On met devant le bureau une série de résolutions préparées par le ministre des finances, M. Galt, au sujet de la formation d'un département de la trésorerie provinciale. Ces résolutions sont unanimement condamnées par les directeurs.

 C'est à cette occasion que M. Vézina écri-

vit contre ce projet de M. Galt. Voir sa biographie et l'appendice.

Assemblée spéciale, le 29 mars, 1860.

Le projet de l'hon. M. Galt est pris en considération et une assemblée est convoquée à ce sujet pour le 31 du mois courant.

Assemblée des directeurs et amis de la banque Nationale, le 31 mars, 1860.

Après considération, il est résolu :

Qu'il sera pris des moyens pour empêcher cette mesure de passer dans l'assemblée législative, à la présente session, et qu'une requête sera signée à cet effet et soumise aux trois branches de la législature.

37me Assemblée des directeurs provisoires, le 31 mars, 1860.

Le caissier soumet l'état des affaires de la banque, et l'on s'occupe des moyens propres à faire entrer les versements dûs sur le capital souscrit.

38me Assemblée des directeurs provisoires, le 7 avril, 1860.

Le caissier soumet l'état des affaires.

On décide de faire imprimer une circulaire qui devra être envoyée aux actionnaires, attirant leur attention sur l'assemblée pour le 25 de ce mois, afin d'élire les nouveaux directeurs de la banque.

39me Assemblée des directeurs provisoires, le 14 avril, 1860.

Le caissier soumet l'état des affaires.

Le président donne l'information que, sans

aucun doute, les résolutions de M. Galt ne passeront pas, à cette session.

40me Assemblée des directeurs provisoires, le 18 avril, 1860.

Soumis l'état du caissier.

Des préparatifs sont pris et ordonnés, afin de se mettre en loi, pour l'élection des directeurs.

41me Assemblée des directeurs provisoires, le 21 avril, 1860.

Soumis l'état du caissier.

La traduction en anglais des règlements, faite par le caissier, est soumise à M. Joseph, qui se charge de les examiner.

Le président est chargé de préparer un rapport à être soumis à l'assemblée générale, le 25 de ce mois.

42me Assemblée des directeurs provisoires, le 24 avril, 1860.

Soumis l'état du caissier.

Présenté le livre de dépôt de la banque Britannique, constatant qu'il y a un montant de \$140,000 de déposé.

Le projet de rapport à être soumis à l'assemblée générale, est adopté.

1ère Assemblée générale des actionnaires, le 25 avril, 1878. 60

Au bureau de la banque, à la Haute-Ville.

Président de l'assemblée : l'hon. C. Alleyn.

Secrétaire de l'assemblée : M. J.-D. Brousseau.

Le président de la banque, l'hon. U. J. Tessier, lit le rapport des directeurs provisoires. Les principaux points de ce rapport sont :

Que, conformément à la loi, les directeurs provisoires ont pris les mesures nécessaires pour faire souscrire la partie du capital requis pour commencer les opérations ;

Que non-seulement la somme voulue est souscrite, c'est-à-dire 8,000 actions ou \$400,000, sur lesquelles il doit y avoir 10 p. 100 ou \$40,000 de payés ; mais que, de plus, il y a \$96,000 de payées et de déposées dans la banque de Québec ;

Qu'il ne faut plus que \$4,000 pour compléter les \$100,000, afin de permettre à la banque de commencer ses opérations ;

Qu'il faut, maintenant, procéder à l'élection de sept directeurs actifs de la banque, pour l'année courante ; mais que les opérations ne seront commencées que le premier de mai prochain.

Les règlements furent ensuite adoptés sur motion de M. J. P. O'Meara, secondé par M. J. B. Renaud.

Les directeurs élus furent :

Eug. Chinic, A. Joseph, O. Robitaille, U. J. Tessier, C. Têtu, I. Thibaudeau, P. Vallée.

1ère Assemblée des directeurs élus par la première assemblée des actionnaires du 25 avril, 1860.

L'hon. U. J. Tessier est nommé président, et l'hon. Eug. Chinic, vice-président.

Le caissier est chargé de s'adresser aux banques

faisant des affaires à Québec, afin que la banque Nationale soit admise dans l'arrangement mutuel des banques, pour le règlement des balances journalières entre elles.

On donne à M. Vézina, le caissier de la banque, la permission de continuer à remplir les charges de secrétaire et trésorier de la caisse d'économie Notre-Dame de Québec, de la société de Construction de Québec et de la société de Construction permanente de Québec, pour l'année courante.

Tous les procédés des directeurs provisoires sont approuvés.

Le caissier reçoit instruction de signer 500 feuilles des billets de la banque, dans le but de les mettre en circulation.

2me Assemblée des directeurs, le 30 avril, 1860.

Information est reçue que la banque Nationale est admise à régler journellement avec les autres banques.

Le président et le vice-président sont autorisés à signer, avec le caissier, les billets de la banque.

On fixe à 4 p. 100 l'intérêt sur les dépôts spéciaux.

3me Assemblée des directeurs, le 3 mai, 1860.

Le premier escompte des billets chirographaires a lieu. (Nous nous abstenons d'employer le mot barbare de PROMISSOIRE, pour la bonne raison qu'il n'est pas français.)

4me Assemblée des directeurs, (Assemblée spéciale,) le 3 mai, 1860.

On s'occupe de l'aide demandée par le caissier,

ainsi que de la circulation des billets de la banque.
à Gaspé.

5me Assemblée des directeurs, le 5 mai, 1860.

M. Aug. Jourdain est admis comme commis de
la banque.

On escompte des billets au montant de \$8,570.

6me Assemblée, le 10 mai, 1860.

(Dans la suite, le mot *assemblée*, seul, signifiera
assemblée des directeurs.

La banque du Peuple, à Montréal, est établie
agent de la banque Nationale.

7me Assemblée, le 12 mai, 1860.

On escompte des billets au montant de \$8,898.

M. Ed. Tessier est élu notaire de la banque.

8me Assemblée, le 18 mai, 1860.

On escompte pour \$16,423 de billets, et l'on
approuve ceux qui ont été escomptés par le caissier.

La banque de la République, à New-York, est
nommée agent de la banque Nationale.

9me Assemblée, le 19 mai, 1860.

On escompte des billets pour une somme de
\$5,503, et l'on approuve ceux que le caissier a
escomptés.

10me Assemblée, le 23 mai, 1860.

On escompte pour \$5,354 de billets, et l'on
approuve ceux qui ont été escomptés par le caissier.

11me Assemblée, le 28 mai, 1860.

On procède à l'escompte des billets et l'on
accorde la somme de \$3,993.

On fait des arrangements avec la compagnie de Transport à Québec, pour la transmission des valeurs de la banque, payables en dehors de la ville.

12^{me} Assemblée, le 30 mai, 1860.

On fait de l'escompte pour un montant de \$7,218.

On fixe une échelle de crédit pour certaines maisons commerciales de Québec, de première classe.

Le premier rapport fourni par la banque au gouvernement, est depuis le 28 avril au 31 mai. Les principaux chiffres sont comme suit :

Actif total.....\$296,846

Passif..... 296,354

Les espèces sont :\$133,589

Les effets du gouvert..... 20,000

Les escomptes..... 114,805

Le capital payé..... 127,045

La circulation..... 59,314

Les dépôts..... 109,995

13^{me} Assemblée, le 4 juin, 1860.

Les billets escomptés par le caissier sont approuvés, puis l'on procède à l'escompte de \$13,853, parmi les billets offerts.

On nomme trois directeurs pour faire l'examen des valeurs dans les voûtes.

14^{me} Assemblée, le 6 juin, 1860.

Les billets escomptés depuis la dernière assemblée sont approuvés.

On procède à l'escompte des billets présentés devant les directeurs et l'on accorde une somme de \$5,407.

Les trois directeurs nommés pour faire l'examen des voûtes, font un rapport favorable.

Nous avons cru devoir donner, jusqu'ici, les principales décisions et la manière régulière de procéder des directeurs provisoires et des directeurs actifs. Afin de ne pas être ennuyeux à force de nous répéter, nous nous écarterons un peu plus des détails de la routine journalière ou hebdomadaire, dans la suite de ce travail. Mais nous dirons ici, et qu'on veuille bien le remarquer, que la même précision a été suivie par les directeurs, depuis la fondation de la banque jusqu'au moment actuel de son existence ; que tous les procédés, jusque dans les moindres détails, ont toujours été trouvés exacts et conformes à la loi.

On a dû voir les difficultés encourues dans l'organisation de la banque Nationale, et c'est afin de faire apprécier tout le mérite du succès que nous nous sommes attaché à tous les détails. On n'a pas perdu de vue, non plus, les sacrifices faits par les principaux actionnaires pour la souscription du capital. Jamais une banque canadienne, à l'exception de la banque du Peuple, n'avait été organisée dans notre pays : ainsi, rien d'étonnant s'il y a eu des craintes de manifestées par un grand nombre de nos compatriotes d'origine française, entièrement étrangers à un genre d'affaires jusque-là inconnu à Québec ; mais la confiance, la persévérance, la prudence et surtout l'habileté du caissier et de quelques-uns des directeurs ont surmonté tous les obstacles, fait disparaître tous les préjugés, dissipé toutes les craintes.

On avait hésité à verser ses économies dans le fonds capital d'une banque commerciale, ce qui n'empêcha pas que, 12 mois après la fondation de la banque Nationale, les demandes pour ce placement étaient tellement nombreuses qu'on ne pouvait les satisfaire toutes. Aussi ceux des actionnaires qui avaient d'abord souscrit au delà du montant qu'ils voulaient garder, n'eurent aucune difficulté à vendre le surplus, même à un profit de 1 à 4½ p. 100, et ce surplus fut versé dans la caisse de la banque.

L'échelle suivante a des chiffres très-éloquents en faveur de ce que nous venons de dire.

Le capital versé en juin 1860, était de....						\$127,045
id	id	id	1861	id	...	523,651
id	id	id	1862	id	...	707,508
id	id	id	1863	id	...	856,185
id	id	id	1864	id	...	967,811
id	id	id	1865	id	...	983,702
id	id	id	1866	id	...	1,000,00

Puis, le surplus de l'actif sur le passif était alors de \$69,554.

Les billets escomptés étaient de \$1,094,244.

Le but des directeurs ou des fondateurs était atteint, dès la première année d'existence : celui de protéger d'une manière spéciale le commerce intérieur et l'industrie du pays. La liste des actionnaires se composait des noms des citoyens pris dans toutes les classes de la société.

La preuve du succès de la banque se trouvait constaté par le fait que, tout en payant 8 p. 100 d'intérêt, la banque avait pu mettre de côté, la première année, une somme de \$10,096. Mais à qui

était due la plus grande part de ce succès de la banque Nationale ?..... Indubitablement à la caisse d'économie Notre-Dame de Québec, à qui appartient l'idée de la formation de la banque Nationale, ainsi qu'il le fut constaté dans son rapport annuel du mois de juin, 1858. Ces deux institutions, étant deux branches sorties du même tronc, et destinées à rapporter les mêmes fruits, devaient être cultivées avec soin pour l'honneur de leurs fondateurs.

Nous n'avons pas la prétention de nous faire l'interprète des desseins de Dieu ; mais il nous sera permis de dire qu'il semblerait que la Providence s'est plu à bénir l'institution dont nous écrivons l'histoire. En effet, n'est-il pas remarquable que durant l'espace relativement long de 18 ans, pas un seul des anciens directeurs n'est décédé ? M. Joseph a quitté la direction de la banque Nationale, pour fonder la banque Stadacona, et Mons. C. Têtu a été remplacé par une autre personne, ayant à aller demeurer à Montréal ; mais ils vivent encore tous.

Le succès de la banque Nationale a exercé une heureuse influence sur l'esprit de la classe commerciale et industrielle du district de Québec, au double point de vue de l'intérêt public et de l'intérêt particulier. Il a engagé nos concitoyens à se fier plus à eux-mêmes et à ne pas laisser à d'autres des sources de revenus qui peuvent être aussi utilement et aussi facilement exploitées par eux-mêmes. Ce succès de la banque a, d'un autre côté, agrandi et facilité considérablement les modes de placements et d'économie, qui ont été longtemps limités à l'acquisition de la propriété foncière.

A l'heure qu'il est, la situation financière de la banque Nationale, est assise sur des bases très-solides. Son fonds de réserve qui s'élevait à \$400,000, il y a 2 ans, avec un capital intact de \$2,000,000, a été réduit l'an dernier, à \$300,000, par suite de pertes qu'a causées la crise financière qui règne depuis 1875. Ceci n'a pas empêché, cependant, que des intérêts importants recherchent son patronage, et que, ses actions, parfaitement classées conservent une fermeté remarquable au milieu des fluctuations du marché; et, si au milieu du grand nombre d'actions offertes sur le marché par la rareté de l'argent, quelques-unes sont dépréciées un tant soit peu, cela est dû à la spéculation et à aucune autre cause.

Une chose qui ressort clairement des opérations financières de la banque, est le fait bien établi que les actionnaires, en s'associant à une entreprise d'utilité publique, ne se sont pas mépris sur l'avenir qui était réservé à la banque Nationale. Ils sont maintenant convaincus que l'entreprise, tout en leur étant profitable, a rendu d'immenses services, à Québec.

En 1866, les directeurs annonçaient aux actionnaires que pour la première fois, la banque avait enregistré une perte certaine de \$2,838, tout en laissant de côté une somme de \$5,540, afin de faire face à des dettes douteuses qu'il n'était pas encore possible de régler finalement. La banque déclarait et payait encore 8 p. 100 par année.

Le fonds de réserve qui était, en 1865, de \$62,000 et qui avait contribué grandement au crédit de la banque, était augmenté, en 1866, de \$6,000,

équivalant à 7 p. 100 de son capital. Les dépôts, alors au crédit de leurs propriétaires respectifs, s'élevaient à un montant de \$367,700.

C'est en 1866 qu'on commença de rémunérer les services du président : cette rémunération fut établie en chiffre de \$1,000 par année.

En 1867, le public de Québec eut une nouvelle preuve de la confiance et de l'estime dont jouissait la banque Nationale, parmi les institutions monétaires de Québec et de Montréal, ainsi que parmi ses amis particuliers. Le correspondant de la banque Nationale, à Londres (Angleterre) écrivait que la banque de Londres (*The Bank of London*) avait suspendu ses paiements. La banque Nationale n'eut d'autre désagrément à supporter que celui d'avoir tout naturellement, à nommer, à Londres, de nouveaux agents et correspondants pour faire, là, libéralement et généreusement, honneur aux responsabilités de l'institution. La *National Bank of Scotland*, à Londres, jouissant d'une très-haute réputation, dans la Grande-Bretagne, fut alors choisie comme le correspondant officiel de la banque Nationale. La même relation existe encore entre les deux institutions financières.

Dans le cours de cette année 1867, le fonds de réserve atteint le chiffre de \$75,000.

A l'assemblée annuelle, on approuve le règlement préparé pour la rémunération des services du président et des directeurs.

En 1868, la banque, après avoir payé \$80 000, équivalant à 8 p. 100 du capital ; après avoir payé les dépenses, \$16,423, après avoir retranché \$5,633

de mauvaises dettes, et après avoir ajouté \$7,000 au fonds de réserve, alors élevé au chiffre de \$82,000 ; après tout cela, dis-je, la banque montrait encore \$4,607 au crédit des profits et pertes.

En 1869, le dividende annuel de la banque Nationale ne fut que de $7\frac{1}{2}$ p. 100, au lieu de 8 p. 100. Les raisons de cette diminution furent comme suit :

La dépréciation de l'argent américain ;

La fluctuation dans les affaires des Etats voisins ;

L'incertitude créée par les changements projetés dans l'incorporation des banques.

La banque Nationale perdit en 1869, une somme de \$12,000.

En novembre, 1870, eut lieu une assemblée générale et spéciale des actionnaires afin d'autoriser les directeurs à faire la demande d'une nouvelle charte, conformément à la dernière loi concernant les banques ; et aussi pour autoriser la demande d'augmenter le capital de la banque Nationale d'un million à deux millions.

En 1871, le fonds de réserve se monte à \$102,000.

En mars, 1872, eut lieu une assemblée générale et spéciale des actionnaires, afin de pourvoir à l'augmentation du capital de la banque ; et cette mesure est laissée à la discrétion des directeurs.

En mai, 1872, les directeurs rapportent favorablement sur les affaires de la banque et sur l'accroissement considérable de son encaisse.

La banque reprend le paiement de 8 p. 100 sur le capital. Le fonds de réserve s'élevait alors à \$125,000.

Durant cette année, 1872, le capital s'augmente d'un quart de million, il y a toute apparence qu'il s'élèvera encore, dans le cours de l'année suivante.

En 1873, on ouvre deux succursales de la banque Nationale, l'une à Outaouais, et l'autre, à Montréal. Le capital est par conséquent, augmenté de \$750,000, pour former le montant total de deux millions.

A cette date, plus que jamais, les opérations de la banque avait atteint un accroissement considérable, tout en conservant une stabilité des plus satisfaisantes et en laissant dans l'esprit des directeurs une espérance de plus en plus grande pour les événements futurs ; et le tout était accompagné d'une augmentation proportionnelle de la confiance publique.

Le fonds de réserve fut élevé à \$225,000, c'est-à-dire de \$100,000 durant l'année, le mettant égal à $12\frac{1}{2}$ par 100 du capital versé.

En 1874, les directeurs, en rapportant favorablement comme de coutume, sur les affaires de la banque Nationale, informent les actionnaires que la difficulté qui avait amené un procès entre la banque de Montréal, la banque de la Cité et la banque Nationale, a été réglée, et que cette dernière banque a touché, dans cette affaire une somme de \$120,000,

ayant été appelée à faire, dans ce règlement, une légère allocation, qui a été déduite des profits de l'année expirée.

Dans ce rapport annuel des directeurs, il est annoncé que M. Abraham Joseph s'est trouvé obligé de se retirer comme directeur de la banque Nationale afin de travailler en qualité de président, à l'organisation d'une nouvelle banque (la banque Stadacona). M. Atkinson fut nommé pour remplacer M. Joseph.

Le fonds de réserve s'élève à \$325,000, ou à $16\frac{1}{4}$ p. 100 du capital versé.

Les directeurs disent alors qu'ils se font un devoir d'apprécier la conduite des gérants et des autres employés de la banque, qui ont tous droit aux remerciements des directeurs et des actionnaires ; mais ils se croient tenus de signaler spécialement l'importance des services de monsieur François Vézina, le caissier de la banque. " Depuis la fondation de la banque, dit ce rapport, M. Vezina a conduit les affaires avec une assiduité constante, et, par ses rares talents d'administration, il a su gagner, pour notre institution, la belle position qu'elle occupe aujourd'hui. C'est donc un devoir et un plaisir pour les directeurs et pour les actionnaires de lui en témoigner leur plus vive reconnaissance."

La reconnaissance est un article si rare, parmi les hommes, que le témoignage que nous venons de rapporter honore et ceux qui l'ont donné et celui qui l'a reçu.

En 1875, les directeurs informent les action-

nuires, qu'ils ont ouvert, à Sherbrooke, une succursale de la banque Nationale; qu'ils ont fait l'acquisition d'un terrain, à Outaouais, et qu'ils ont fait bâtir une maison pour l'usage exclusif de la succursale et de son gérant.

Dans la même année, la Caisse d'économie Notre-Dame de Québec fit construire une maison de banque adjoignant celle de la banque Nationale, à la Basse-Ville et y ouvrit son bureau principal.

Les deux millions du capital de la banque Nationale furent complètement versés, durant cette année de 1875.

On porte au fonds de réserve la somme de \$75,000, élevant ainsi ce fonds à \$400,000 ou à 20 p. 100, du capital.

Ci-suit un état de l'actif et du passif de la banque, pour l'année 1875.

ETAT ANNUEL, 1875.

Mercredi, le 5 mai 1875, à trois heures p.m. la quinzième assemblée annuelle des actionnaires de la banque Nationale eut lieu dans les bureaux de la banque.

L'hon. E. Chinic fut appelé à présider l'assemblée, et M. Cyr. Tessier, fut prié d'agir comme secrétaire.

Avant de procéder à la lecture du rapport annuel, les messieurs suivants furent élus unanimement scrutateurs, savoir : MM. Wm. White, Th. Ledroit et F. E. Hamel.

L'hon. E. Chinic, président de la banque, fit lecture du rapport suivant :

Quinzième rapport annuel des directeurs, aux actionnaires de la banque Nationale.

Les directeurs de la banque Nationale ont l'honneur de vous soumettre l'état des affaires de cette institution, à la date du 30 avril, 1875, terme de la quinzième année de son existence.

Inutile de vous parler de sa position ; les chiffres qui vous seront soumis, parleront avantageusement en faveur de sa stabilité déjà reconnue et bien appréciée du monde commercial et financier.

Dans la crise, qui vers la mi-février dernier, est venue frapper subitement le commerce de la puissance du Canada, et qui a été cause de l'exportation d'une somme considérable d'espèces numéraires, la banque Nationale, malgré la diminution de son portefeuille et d'un remboursement considérable de dépôts, a pu maintenir sa réserve en espèces et en valeur de la puissance.

Au commencement de février dernier, les directeurs, sous la direction de M. P. Lafrance, comme gérant, ont établi une succursale de la banque Nationale à Sherbrooke, dans les cantons de l'Est, place déjà commerciale et qui promet de devenir très-importante par ses relations avec les centres commerciaux qui l'environnent, tant au moyen des chemins de fer déjà en opération que par ceux qui sont en voie de l'être prochainement.

L'établissement de cette branche de la banque Nationale de Sherbrooke, ayant eu lieu dans un temps peu favorable, tant sous le rapport de la saison commerciale, que des conséquences de la crise dont nous venons de parler, vos directeurs ne peuvent rien

mentionner d'important sur les transactions de cette branche ; mais ils se flattent de pouvoir dire que la base de ses opérations est solidement posée et capable d'y recevoir graduellement une masse d'affaires qui contribuera davantage à consolider l'édifice financier de cette institution.

L'exiguité et l'inconvénient du local actuel de la branche de la banque Nationale, à Outaouais, a nécessité l'achat d'un terrain sur la rue Wellington, en face des bâties du parlement, où les directeurs de la banque ont fait bâtir un édifice pour l'usage exclusif de l'institution et du gérant.

La dépression continuelle sur le principal article de notre commerce a eu pour effet un ralentissement considérable dans les affaires commerciales de la capitale de la puissance, et comme toutes les institutions financières de cette localité, la banque Nationale a dû restreindre ses opérations sans avoir cependant à enregistrer aucune perte considérable.

La facilité offerte par les riches propriétaires de la grande et importante ville de Montréal, dans le choix des bureaux d'affaires convenables à toutes les institutions, a donné jusqu'ici à la banque Nationale, l'avantage de se procurer un bureau central convenable et économique, pour y transiger ses affaires. A moins d'y voir un intérêt tout particulier ou d'y être forcés par la nécessité, les directeurs ne désirent pas devenir propriétaires d'un immeuble dont l'étendue serait plus que suffisante pour les besoins immédiats de la banque.

Les directeurs ont tout lieu de se féliciter sur les transactions de la branche à Montréal, dont l'éta-

blissement n'a été ordonné que par nécessité, et dans le but de faciliter les opérations générales de la banque et non pas dans un but de spéculation.

Durant la crise, la succursale de Montréal a été le principal aliment pécuniaire de l'institution qui a dû faire rentrer un grand montant de ses prêts à demande ou à courtes échéances, opération qui a eu lieu graduellement avec facilité et avec honneur pour les parties contractantes.

Pour l'honneur de l'institution et dans l'intérêt du commerce local de Québec, les directeurs ne pouvaient pas placer les fonds de la banque à Montréal, durant la crise ; et ils n'ont pas ainsi manqué à leurs devoirs.

Des visites spéciales ont eu lieu, et l'inspection des livres et documents des branches de la banque a été faite à diverses périodes, soit par les directeurs, soit par le caissier ou l'inspecteur de l'institution. L'inspecteur a pareillement rempli son devoir, sous ce rapport, pour le bureau principal de la banque.

La caisse d'économie de Notre-Dame de Québec (Banque d'Epargne) corps public et incorporé, qui a donné naissance, en 1860, à la banque Nationale et avec qui cette dernière a toujours été en relations amicales et financières, va transporter son bureau principal dans la nouvelle maison adjoignant celle de la banque Nationale, construite de même dimension, et d'un genre d'architecture semblable, sans toutefois ne rien déranger dans ses autres bureaux, soit de la Haute-Ville, de Saint-Roch ou de Lévis.

Ces deux bâtisses formeront un vaste édifice convenablement divisé pour les besoins respectifs

des deux banques, et pourra être appelé un des beaux bureaux de banques de Québec.

Le capital de la banque \$2,000,000, deux millions de piastres est maintenant tout versé ; et l'à-propos d'y ajouter un nouveau montant, devra être une question soumise à votre considération, plus tard.

Les états de comptes qui vous sont soumis, sont :

1o Un état du résultat des affaires de la banque, pour l'année expirée le 30 avril, 1875.

2o Un état de l'actif et du passif, à la même date.

Les directeurs doivent vous faire remarquer que le montant actuellement au crédit du compte de profits et pertes, est suffisant pour faire face aux dettes considérées mauvaises.

Le montant porté au crédit du fonds de réserve, cette année, est de \$75,000, élevant ce fonds à la somme de \$400,000, ou 20 pour cent du capital de la banque.

Vos directeurs sont heureux de pouvoir reconnaître l'importance des services rendus respectivement par les gérants, l'inspecteur et tous les employés de la banque, ils ont tous droit à votre reconnaissance.

Comme d'habitude, notre caissier en chef s'est montré à la hauteur de sa position, et n'a rien perdu de son assiduité constante, dans la surveillance des intérêts de l'institution. Aussi les directeurs ont su,

en tout temps, apprécier la valeur de ses services
comme ils le méritent.

Le tout humblement soumis.

E. CHINIC,
Président.

Québec, 5 mai, 1875.

LA BANQUE NATIONALE.

ETAT du résultat des affaires de la banque, pour
l'année terminée le 30 avril, 1875.

Balance du compte de profits et pertes,
le 30 avril, 1874..... \$19,927.28

Profits de l'année expirée le 30 avril,
1875, après avoir déduit les dé-
penses courantes..... 220,231.87

240,159.15

Dividende de 4 p. cent, payé le 2 nov.
1874..... \$78,583.45

Dividende de 4 p. cent payable le 1er
mai, 1875..... 80,000.00

158,583.45

81,575.70

Porté au fonds de réserve..... 75,000.00

Balance au crédit du compte de profits
et pertes..... \$6,575.70

F. VÉZINA,
Caissier.

Québec, 30 avril, 1875.

ACTIF et PASSIF de la banque Nationale, le 30 avril,
1875.

ACTIF.

Espèces.....	\$116,350.18
Billets provinciaux.....	281,518.00
	\$397,868.18
Billets et chèques d'autres banques....	125,834.98
Balances dues par des banques en Canada	103,481.67
Balances dues par des banques, hors du Canada.....	20,196.32
Billets et effets de commerce escomptés et non échus.....	4,425,301.96
Billets et effets de commerce escomptés, en souffrance et non spécialement garantis.....	12,048.94
Créances en souffrance garanties par hy- thèques ou autres titres, bienfonds, ou par dépôts ou nantissement d'ac- tions, ou par d'autres valeurs.....	25,912.87
Edifices de la banque.....	38,920.61
Autres dettes actives non comprises dans les item précédents.....	85,954.86
	\$5,235,520.39

PASSIF.

Capital versé.....	\$2,000,000.00
Billets en circulation.....	666,904.00

Dépôts du gouvernement, remboursables à demande.....	73,822.86
Dépôts du gouvernement payables après avis.....	350,000.00
Autres dépôts remboursables à demande.....	418,442.02
Autres dépôts remboursables après avis	998,036.72
Dû à d'autres banques, en Canada.....	14,818.68
Dû à d'autres banques, hors du Canada..	204,079.62
Dividende payable, 1er mai, 1875.....	80,000.00
Engagements non compris dans les item qui précèdent.....	22,840.79
Fonds de réserve.....	\$400,000.00
Compte de profits et pertes.	6,575.70
	\$406,575.70
	\$5,235,520.39

F. VÉZINA,
Caissier.

Proposé par M. A. Joseph, secondé par M. Edm. Giroux.

“ Que le rapport des directeurs, ainsi que les états y annexés qui viennent d'être lus, soient approuvés, publiés et imprimés pour l'usage des actionnaires. ”

Proposé par M. C. Delagrave, secondé par M. Chs. Pentland.

“ Que les remerciements sincères des actionnaires de la banque Nationale sont dûs et présente-

ment offerts à messieurs les président, vice-présidents, directeurs et caissier de cette institution, pour leur bonne gestion des affaires de la banque, pendant l'année écoulée."

Le dépouillement du scrutin démontre que les messieurs suivants ont obtenu le plus grand nombre de voix et sont, en conséquence, élus directeurs; savoir :

L'hon. E. Chinic, l'hon. I. Thibaudeau, l'hon. U. J. Tessier, MM. Ol. Robitaille, M. D., C. Têtu, P. Vallée, Hy. Atkinson.

L'hon. E. Chinic laisse le fauteuil, et il est remplacé par M. Wm. White.

Il est alors proposé par l'hon. I. Thibaudeau, secondé par M. Ol. Robitaille.

"Que les remerciements des actionnaires ici présents sont dus à l'hon. E. Chinic pour les services qu'il a rendus à la présidence de cette assemblée, ainsi qu'au secrétaire et à messieurs les scrutateurs, dans l'exercice de leurs devoirs comme tels."

Et l'assemblée s'ajourne.

E. CHINIC,

Président.

CY. TESSIER,

Secrétaire.

Québec, 5 mai, 1875.

A une assemblée des directeurs, tenue le même jour, le 5 mai, 1875, l'hon. E. Chinic a été élu président, et l'hon. I. Thibaudeau, vice-président de la banque, pour l'année courante.

F. VÉZINA,

Caissier.

En 1876, la crise qui s'était déjà fait sentir, en 1875, commence à sévir sérieusement et toutes les institutions monétaires sont plus ou moins affectées. La banque Nationale, à part d'une somme de \$22,000 de pertes subies, met de côté une somme de \$34,000, pour faire face à d'autres mauvaises dettes. Elle promet, en même temps, d'établir, dans le cours de l'année courante, la balance de toutes ses pertes, aujourd'hui probables.

Rien n'est ajouté au fonds de réserve ; mais rien n'en est détaché, et les directeurs espèrent qu'ils n'y toucheront pas, l'année suivante.

La banque ne paie que 7 p. 100 de dividende.

La mort enlève M. Moffat, premier gérant de la banque à Montréal. M. Moffat était le gendre de M. Vézina et avait été formé par lui aux opérations financières.

M. Moffat est remplacé par M. J. B. Sancer, le gérant actuel.

Je crois devoir faire observer en passant, que M. Benoît, un des élèves de M. Vézina, fut le premier gérant nommé, à Outaouais, et qu'il occupe encore cette position ; que Monsieur P. Lafrance, un autre élève de M. Vézina, fut et est encore le premier gérant de la succursale, à Sherbrooke.

Parmi les 30 employés actuels de la banque Nationale, on peut dire, à la louange de quatre d'entre eux, qu'ils ont été les serviteurs domestiques de M. Vézina. L'un d'eux est inspecteur de la banque, avec un salaire de \$1,600 par an ; le deuxième est teneur de livres, à raison de \$550 de salaire annuel ;

le troisième est un homme de confiance de la banque, avec un salaire de \$500 par an en argent, plus le logement, le chauffage et l'éclairage, et le quatrième qui a laissé la banque, en 1873, était compteur et avait un salaire annuel de \$500, outre le logement, le chauffage et l'éclairage.

Ci-suit le rapport annuel des directeurs, au sujet des opérations de la banque, en 1877.

ETAT ANNUEL, 1877.

Vendredi, le 4 mai, 1877, à trois heures et demie p.m., la dix-septième assemblée annuelle des actionnaires de la banque Nationale eut lieu dans les bureaux de la banque.

L'hon. E. Chinic fut appelé à présider l'assemblée, et Mons. U. Tessier, jeune, fut prié d'agir comme secrétaire.

Avant de procéder à la lecture du rapport annuel, les messieurs suivants furent élus unanimement scrutateurs, savoir : MM. Edmond Giroux, J.-B.-Z Dubeau et Cy. Tessier.

L'hon. E. Chinic, président de la banque, fit lecture du rapport suivant :

Dix-septième Rapport Annuel aux Actionnaires de la banque Nationale.

MESSIEURS,

Une année s'est écoulée (et c'est la 17ème année d'existence de la banque Nationale) depuis que les directeurs ont eu l'honneur de vous rencontrer en assemblée générale.

Dans cette période, la banque Nationale n'a fait

que poursuivre avec prudence la sécurité de ses opérations ainsi que la permanence des intérêts qu'elle a pour mission de protéger, tout en maintenant l'existence de son crédit, et la confiance publique dont elle a toujours joui.

Contrairement aux espérances de vos directeurs, il a été impossible de refaire avec les profits de l'année, les pertes anticipées ; et il a fallu se prévaloir d'une partie du fonds de réserve pour couvrir et régler toutes les pertes constatées.

La balance au crédit de profits et pertes,
l'an dernier était de..... \$34,000 00

Ajoutant à cette somme le montant
suivant, au débit du fonds de
réserve..... \$100,000 00

Plus les profits nets de l'année, déduc-
tion faite des frais d'administration \$158,594 89

Vous avez un montant total de..... \$292,594 89

De ce montant total, déduisant :

1o Divid. $3\frac{1}{2}$ o/o 2 nov. 76, \$70,000

2o Divid. $3\frac{1}{2}$ o/o 1er mai, 77, \$70,000

3o Toutes les pertes consta-
tées.....\$134,647 28

\$274,647 28

Il reste une balance de..... \$17,947 61

au crédit de profits et pertes, pour faire
face aux dettes douteuses, qui peu-
vent devenir mauvaises dans le
cours de l'année commencée.

Quoique le fonds de réserve soit réduit à trois

cent mille piastres (\$300,000), somme représentant encore quinze pour cent (15 *o/o*) du capital de l'Institution, il est visible que le prix actuel des actions de la banque est au-dessous de sa valeur réelle.

Nonobstant les effets déplorables apportés par la sévérité d'une crise financière sans précédents, la situation actuelle de la banque est excellente.

En se préparant à rencontrer les chances de l'avenir, il faut l'attendre avec patience, et espérer qu'il se présentera avec un aspect favorable.

Comme par le passé, les directeurs, le caissier et les autres administrateurs de la banque n'ont pas manqué de surveiller l'examen des livres et comptes, ainsi que les différentes opérations.

Le tout a donné pleine et entière satisfaction.

Vos directeurs sont heureux de réitérer les témoignages d'ordre, de discipline et de bonne administration en faveur de notre caissier en chef; nous n'omettons pas de faire aussi une mention honorable d'assiduité et de bonne conduite, généralement en faveur de tous les officiers et commis de la banque.

La banque Nationale perd, cette année, dans la personne de M. Cirice Têtu, un des directeurs, agissant comme tel depuis sa fondation. La confiance de la compagnie d'assurance Stadacona l'appelle à des fonctions importantes, à Montréal.

En regrettant le départ de ce brave et ancien citoyen de Québec, nous lui souhaitons dans sa nouvelle carrière, tous les succès qu'il mérite.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé),

EUG. CHINIC,

Président.

Québec, 4 mai, 1877.

ACTIF et PASSIF de la banque Nationale, le 30 avril,
1877.

ACTIF

Espèces.....	\$49,828.82
Billets de la Puissance.....	411,436.00
	\$461,246.82
Billets et chèques d'autres banques.....	64,559.46
Balances dues par les banques, en Canada	127,528.29
Balances dues par les banques, hors du Canada.....	11,393.11
Billets et effets de commerce escomptés, et non échus.....	3,417,687.93
Billets et effets de commerce escomptés, en souffrance et non spécialement garantis.....	94,833.01
Créances en souffrances garanties par hypothèques ou d'autres biensfonds ou par dépôts ou nantissement d'actions ou par d'autres valeurs...	278,637.94
Immeubles, propriété de la banque (autres que les édifices de la banque) et hypothèques sur immeubles ven- dus par la banque.....	96,178.05
Edifices de la banque.....	59,150.00
Autres dettes actives non comprises dans les item précédents.....	124,006.45
	\$4,735,239.06

N. MATTE,

Inspecteur.

PASSIF

Capital versé.....	\$2,000,000.00	
Billets en circulation.....	607,096.00	
Dépôts du gouvernement de la puissance, remboursables à demande..	37,251.92	
Dépôts du gouvernement de la puissance, payables après avis.....	50,000.00	
Dépôts du gouvernement provincial payables après avis.....	90,000.00	
Autres dépôts remboursables à demande	382,700.86	
Autres dépôts remboursables après avis.	959,023.48	
Dû à d'autres banques, en Canada....	28,477.50	
Dû à d'autres banques, hors du Canada.	172,102.37	
Dividende payable au 1er mai, 1877..	70,000.00	
Engagements non compris dans les item qui précèdent.....	20,639.32	
Fonds de réserve.....	\$300,000.00	
Compte de profits et pertes.	17,947.61	317,947.61
		4,735,239.06

F. VÉZINA,
Caissier

Proposé par Mons. T. Ledroit, secondé par Mons. Gaspard Lemoine,

“ Que le rapport des directeurs, ainsi que les états y annexés qui viennent d'être lus, soient approuvés, publiés et imprimés pour l'usage des actionnaires.

Proposé par Mons. J.-B.-Z. Dubeau, secondé par Mons. Cy. Tessier,

“ Que les remerciements sincères des actionnaires de la banque Nationale sont dûs et présentement offerts à Messieurs les président et vice-président et directeurs de cette institution, pour leur bonne gestion des affaires de la banque, pendant l'année écoulée.

Proposé par Mons. Edmond Giroux, secondé par Mons. L. E. Bais,

“ Que les remerciements de cette assemblée soient présentés à Monsieur le caissier, messieurs les gérants et autres employés de la banque, pour leur attention particulière dans l'exercice de leurs charges respectives. ”

Le dépouillement du scrutin démontre que les messieurs suivants ont obtenu le plus grand nombre de voix et sont, en conséquence, élus directeurs ; savoir :

L'hon. E. Chinic, l'hon. I. Thibaudeau, l'Hon. U.-J. Tessier. MM. Ol. Robitaille, M. D., P. Vallée, Hy. Atkinson, Jos. Hamel.

L'Hon. E. Chinic laisse le fauteuil, et il est remplacé par Mons. C. Delagrave.

Il est proposé par l'Hon. I. Thibaudeau, secondé par Mons. Henry Atkinson,

“ Que les remerciements des actionnaires ici présents sont dus à l'hon. E. Chinic, pour les services qu'il a rendus à la présidence de cette assemblée, ainsi qu'au secrétaire et à messieurs les scrutateurs, dans l'exercice de leurs devoirs comme tels.”

Et l'assemblée s'ajourne.

EUG. CHINIC,
Président.
U. TESSIER, Je.
Secrétaire.

Québec, 4 mai, 1877.

A une assemblée des directeurs, tenue subsequmment, l'hon. E. Chinic a été élu président, et l'hon. I. Thibaudeau, vice-président de la banque pour l'année courante.

F. VÉZINA,

Caissier.

Nous avons vu, dans l'histoire de la formation de la banque Nationale et dans sa marche florissante, que les connaissances nécessaires à l'homme d'Etat, comme celles qui sont importantes au négociant et à l'homme d'industrie, se sont toutes réunies pour le même but : celui d'encourager le commerce local de Québec et l'industrie du pays. Les citoyens manufacturiers, encouragés par cette banque, ont acquis l'aisance et la richesse, pour la raison élémentaire bien connue : parce qu'ils ont pu donner du travail à la population ouvrière ; car, dans tous pays, le plus grand signe de prospérité est de voir cette classe occupée à des travaux utiles. Et, comme toute la valeur additionnelle donnée aux matières premières, vient du travail, les manufacturiers ont porté leur intelligence vers un but : celui de produire le plus de travail possible et augmenter sa puissance par une distribution éclairée et par l'invention des machines qui ont remplacé les efforts de l'homme et lui ont donné une plus grande ressource de production.

La banque Nationale a eu le talent d'économiser le capital qui lui a été confié, et elle a donné d'excellentes preuves d'administration. Elle a augmenté la rapidité de la circulation de ce capital, sans en réserver une partie. Elle a toujours fait circuler le

petit capital de tous ceux qui ont voulu recourir à elle pour un prêt temporaire, au moyen de l'es-compte ; par conséquent, le capital productif de Québec a été augmenté.

La banque Nationale a été la dépositaire des capitaux de Québec ; elle a été comme le rouage d'une machine qui a reçu et transmet la force, selon que l'occasion s'est présentée, et c'est ainsi qu'elle a fait fonctionner plus régulièrement et plus utilement le mécanisme commercial.

Mais la banque Nationale a rencontré des malheurs pendant la crise qui sévit depuis 1875 ; son fonds de réserve a diminué de \$100,000 ; la valeur de ses actions a tombé ; ses dividendes sont diminués.

Oui ! la banque Nationale a rencontré des malheurs, et son fonds de réserve a été diminué ; et pourquoi faut-il avoir à ajouter, à enregistrer ici, qu'il s'est trouvé des Canadiens assez petits pour se réjouir de ces malheurs ? On me dira peut-être que le nombre de ces hommes sans nom est fort limité ; mais, n'y en eût-il qu'un, que ce serait encore trop. Comment concevoir, en effet, qu'il puisse se trouver, parmi nous, ici, à Québec, des hommes capables de jalouser une institution essentiellement québécoise, une banque canadienne qui a fait et fait encore tant d'honneur à la capitale de notre province, en particulier, et tout le pays, en général ? Ah ! Boileau a bien eu raison de dire :

“ De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
Qui marchent sur la terre ou nagent dans la mer,
De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome, ”
Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme.

Mais pourquoi la banque Nationale avait-elle

formé ce fonds de réserve qui a été diminué ? N'était-ce pas un acte de prudence louable ? une sage précaution ? Et pourquoi donc ce fonds de réserve, sinon pour s'en servir dans les temps de crises, pour protéger les actionnaires, dans les malheurs ? Auriez-vous donc préféré avoir tous les profits, sans protection pour l'avenir ?

Oui ! la valeur des actions de la banque Nationale a tombé, ses dividendes ont diminué ; mais les personnes qui ont seulement des notions élémentaires des opérations financières, doivent savoir que, dans les temps de crise, les capitaux se contractent, les affaires diminuent, en même temps qu'elles deviennent chancelantes, affectées ou menacées de ruine. Les affaires étant plus restreintes, les profits peuvent-ils être aussi grands ? L'argent devenant rare, peut-il y avoir autant d'entreprises industrielles ou commerciales ? L'argent devenant rare, les économies sont mises à contribution, les placements ralentissent. Les besoins de la vie étant plus difficiles à se procurer, chacun dispose de ses épargnes pour soutenir sa famille et son industrie. Les actions de banque se présentent en grand nombre, sur le marché monétaire, et les prix diminuent tout naturellement en conséquence du petit nombre d'acheteurs : de là, la dépréciation. Puis, les spéculateurs qui recherchent toutes ces occasions, en profitent.

Mais la banque Nationale est-elle la seule qui ait perdu, pendant la crise ? Est-ce la seule qui ait vu diminuer son fonds de réserve ? qui ait amoindri le chiffre de ses dividendes ?

Ouvrons donc les yeux ; regardons autour de

nous ; voyons ce qui se passe dans le monde financier, et parlons franchement, honnêtement.

La banque Nationale a ses ennemis, ses détracteurs, comme toutes les autres institutions du monde entier ; et ses plus grands adversaires sont ceux qui jaloussent la caisse d'économie Notre-Dame de Québec, mère de la banque Nationale et autre belle et florissante institution de notre capitale, d'une stabilité et d'une honorabilité incontestable.

Parce que les fondateurs de la caisse d'économie, qui sont aussi les fondateurs de la banque Nationale, n'ont pas donné d'actions dans le fonds capital de la caisse d'économie, en 1872, on prend de là occasion de débiter les malices les plus éhontées contre les deux institutions ; et vous entendrez, assez souvent, répéter ces platitudes par des personnes qui voudraient passer pour hommes d'affaires, hommes instruits et honnêtes. Si nous leur disions qu'ils ne sont que des ignorants, ils trouveraient le mot dur et ne nous croiraient pas, certainement. Cependant, s'ils n'étaient pas ce que nous les appelons, des ignorants, ils ne parleraient pas comme ils le font ; car un colporteur de nouvelles est très-rarement un homme d'affaires, et les personnes auxquelles nous faisons allusion n'ont que très-peu l'habitude des affaires, malgré leur capital énorme de prétentions.

Nous pourrions bien appliquer à ces messieurs québécois ce que nous lisons dans les Actes des Apôtres : “ Qu'à Athènes, tous les citoyens et les étrangers passaient leur temps à raconter ou à écouter quelque nouvelle aneodote, ” D'ailleurs, quelle confiance peut mériter un *détracteur* qui *se détracte* lui-même par cela seul qu'il *détracte* ?

Ayons donc des dispositions plus pacifiques ; soyons animés de meilleurs sentiments ; soyons francs, en un mot ! Ne nous laissons entraîner ni par l'amour de la gloriole, qui n'est qu'une parodie de la gloire personnelle, ni par un désir de vengeance, qui est un sentiment antichrétien, bon tout au plus à engendrer la haine et à la nourrir.

Non ! compatriotes, ne soyez pas hypocrites, en venant raconter ce que vous assurez avoir entendu dire, lorsque souvent, vous l'avez inventé vous-mêmes, ou lorsque vous êtes contents d'entendre dire ce que vous êtes joyeux de répéter.

Vous laisseriez calomnier vos amis, vos institutions nationales et utiles, sans élever la voix pour les défendre !... et pourquoi, s'il vous plaît ?..... Faut il vous le dire ?.... Par un sentiment de jalousie que vous n'avouez pas ; mais que tout le monde lit dans vos paroles. Vous n'élevez pas la voix, parce que vous n'avez pas été favorisé comme quelques autres de vos concitoyens, que, pour cette raison, vous cherchez à ramener à votre niveau. Il serait bien plus noble, bien plus chrétien, d'essayer de vous élever jusqu'à eux par une conduite plus franche, plus loyale, plus honnête.

Tenez ! prenons la question à un point de vue plus élevé : au point de vue de l'utilité publique. Prenons en considération le *pour* et le *contre* de la question, et voyons avec des yeux impartiaux ce que nous pouvons y gagner.

Soyons les enfants de notre pays. Nous aimons tous ce coin de terre qui est notre sol natal ; nous aimons notre famille, nos amis, nos institutions élevées

par des mains et des cœurs patriotiques ; oui ! nous aimons notre patrie commune, qui a protégé notre enfance et sous les lois de laquelle nous avons acquis ce que nous possédons : éducation, santé, biens, connaissances intellectuelles, etc. ; nous aimons tous ce Canada de nos ancêtres dont la langue éveille les souvenirs les plus doux, les plus purs, les plus nobles : eh bien ! puisque nous aimons tout cela, disons donc hautement que la banque Nationale a été assise sur des bases solides ; que l'édifice qui repose sur ses bases est un monument national : que c'est une institution qui a rendu de grands services à Québec et qu'elle promet d'en rendre de plus grands encore. Disons-le bien haut, puisque c'est le cas, que la banque Nationale a fait des provisions pour les mauvais jours ; que ces épargnes sont encore amples, et que, avec l'aide de la Providence de Dieu, elle continuera de remplir avec honneur la mission qui lui a été confiée. “*Tua, Pater, Providentia, omnia gubernat.*”

L'histoire de la banque Nationale termine ici ; mais le lecteur trouvera, dans l'appendice, plusieurs détails qui ne pourront manquer de l'intéresser, tant au sujet du fameux projet de loi de M. Galt, contre lequel M. Vézina a fait une réponse remarquable qu'au sujet des articles de différents journaux de Québec et relatif à l'établissement de la banque.

Quant à nous, personnellement, notre motif a été de faire voir à nos compatriotes ce que peuvent accomplir l'énergie, la prudence et l'intelligence combinées ; et, si nous avons réussi à faire connaître cette belle institution canadienne, nous nous considérons comme amplement récompensé de notre travail fait au milieu de mille préoccupations.

SUPPLEMENT

Nous croyons très-opportun de faire suivre le travail qui précède de quelques notes publiées autrefois dans plusieurs journaux et qui décèlent chez leur auteur une connaissance approfondie du système des banques,

Ces notes, croyons-nous, ont été tracées par M. François Vézina lui-même, le caissier actuel de la banque Nationale.

Nous commencerons par un *communiqué*, publié dans le *Courrier du Canada*, le 26 mars, 1860 :

Un projet de loi, fourni par le ministre des finances, vient d'être mis devant le pays, sur un sujet bien important, le système de banque. Mais quelle est la forme de ce prétendu projet de loi, et quels en sont les principaux objets ? Nous allons le voir.

Son objet est de placer le courant (*currency*) de la province sur une base parfaitement satisfaisante et sûre (*on a perfectly satisfactory and safe basis*), de manière à ce que le public soit sûr que le papier-monnaie ou plutôt la monnaie de papier (ou les billets payables au porteur) en circulation, soient rachetés sur espèces, à demande, par la garantie de la province.

Ce prétendu projet de loi est maintenant sous forme de résolutions au nombre de cinq.

Mais remarquons bien quel est le moyen adopté pour cela.

On propose d'établir un département de la trésorerie provinciale, ce que j'appellerai, moi, rien autre chose qu'une "banque d'Etat" ou une "banque de circulation unique."

Les résolutions disent bien que les banques actuelles ne seront pas dérangées pendant la durée de leur charte ; mais en même temps l'on veut établir la banque d'Etat.

Il s'agit donc de voir s'il est expédient de changer tout à coup le système financier du pays, et examiner si le nouveau projet serait préférable au système que nous avons actuellement. Entrons en matière.

Il faut l'admettre, les conditions imposées par les chartes de banques ne sont pas toutes assez restrictives. Il en est résulté de très graves inconvénients, encore tout récemment, et il faut qu'il y soit porté remède. La législature doit au pays toute l'attention nécessaire à ce sujet, et nous sommes convaincu qu'elle y pensera sérieusement. D'ailleurs, nous en avons eu déjà les preuves l'an dernier, lorsqu'il s'est agi d'incorporer de nouvelles banques. C'est avec beaucoup de difficulté que ces banques ont pu réussir à obtenir leur charte ; aussi ces actes d'incorporation contiennent-ils des restrictions que nous ne voyons pas dans les autres actes d'incorporation. Mais si, en voulant sauvegarder les intérêts du public contre les mauvaises banques, le gouvernement prenait de là occasion de spéculer sur les bonnes banques, il serait du devoir du législateur de se mettre sur ses gardes, contre une telle entreprise. Examinons en peu de mots quelques problèmes relatifs aux banques de circulation.

Je ferai d'abord remarquer que la banque de circulation n'est pas, comme on le croit en France, un grand établissement fondé par une société par actions et investi d'un privilège.

La Banque de circulation est susceptible des plus diverses proportions ; elle peut être conduite par une compagnie ou par un particulier et fonctionner avec un grand ou un petit capital. Plusieurs banquiers, quelquefois, émettent des billets avec un capital bien petit, et, dans le Massachusetts, par exemple, avec la loi sévère des banques, il n'est pas rare de rencontrer des banques au capital de 100,000 piastres.

Voyons donc quels sont les divers projets auxquels ont donné lieu les banques de circulation et les conditions générales auxquelles leurs opérations pourraient être soumises avec avantage.

On a prétendu en France, en Angleterre et même aux Etats-Unis, que le droit d'émettre des billets à vue ou au porteur n'était autre chose que le *droit régalien* de battre monnaie réservé à l'État ; on a dit que l'État seul devait *fonder, posséder et administrer une banque de circulation*. Cette théorie était celle de l'Empereur Napoléon Ier, de Law, et celle d'un bon nombre d'autres auteurs de projets présentés dans les temps de crise, et spécialement en 1789 et les années suivantes, en 1830, en 1848.

Je prétends combattre cette doctrine, et je soutiens que l'émission des billets n'est qu'un emprunt sous une forme particulière et non point une émission de monnaie. Personne n'est forcé de prendre le billet.

payable au porteur, personne n'est forcé de le garder, personne n'est forcé de ne pas le changer contre des espèces. Les *droits régaliens* n'ont donc rien de commun avec les émissions de billets payables au porteur.

Quelques-uns des auteurs que j'ai nommé ci-haut ont proposé (comme on le propose aujourd'hui) la Banque d'État, "sous prétexte que les émissions de billets-monnaie constituaient une industrie lucrative dont il serait bon de conférer la monopole à l'État." Avec de telles idées, on irait bien vite au système de la communauté absolue, car si l'état devait prendre le monopole de toutes les industries lucratives, il absorberait, les unes après les autres, toutes les industries. Je ne m'arrêterai pas ici à réfuter de pareilles doctrines ; mais je me contenterai de répéter quelques paroles d'un homme célèbre en France qui a traité longuement les différentes opérations de banque : "Il suffit, dit-il, de rappeler que la communauté, établie au berceau même de la civilisation, a été détruite pièce à pièce par le mouvement naturel des idées et des intérêts, et remplacée par une responsabilité industrielle que chaque progrès social augmente. L'humanité a pensé que le travail abandonné à la liberté personnelle serait plus fécond et plus actif que sous une direction unique." "Athéniens, disait Lysias, ce que j'ai, vous appartient ; mais vous n'ignorez pas, je pense, que j'administrerai mon bien mieux que ceux qui administrent les propriétés de l'État. Vous me ferez tort en me rendant pauvre, et il se trouvera des hommes qui se partageront ce que vous m'aurez enlevé, comme ils ont partagé tant d'autres choses."

S'il n'y a pas à douter que l'administration d'un

propriétaire soit préférable à celle de l'État, c'est surtout en matière de Banque et de crédit. Il est bien aisé à un gouvernement d'émettre des billets-monnaie, il ne lui est pas aussi aisé d'employer avantageusement le capital emprunté par ces émissions, de manière à posséder continuellement un moyen facile et réalisable de remboursement. Une administration bien conduite marche suivant un règlement ou plutôt suivant une consigne rigide et invariable à laquelle les opérations de banques ne peuvent être atteintes, surtout lorsqu'il s'agit de les porter dans les campagnes. Une administration mal conduite se laisserait dominer par l'esprit de parti et sortirait de toutes les conditions commerciales.

J'avoue que le monopole d'une grande compagnie est, de fait, établi en France, que l'école métallique, en Angleterre, propage le même régime, et je puis dire que ce régime est accepté par l'opinion dominante des deux côtés du détroit. Cependant à ne considérer les choses qu'au point de vue commercial, ce monopole a les mêmes inconvénients que tous les autres : il empêche de faire les affaires et ne les fait pas, car une administration qui n'est pas stimulée par la concurrence, sommeille bientôt et préfère les habitudes d'exclusion et de dominations aux habitudes de travail. " D'ailleurs, toute machine administrative trop compliquée perd en frottement la plus grande partie de sa force et est sujette à des vices inévitables." D'abord, les agents peuvent avoir des intérêts opposés à ceux de la compagnie dont ils font partie : en banque, surtout, la concurrence et l'opposition des intérêts est presque continuelle. Ensuite, une grande administration, comme je l'ai dit tout à

l'heure, a une consigne rigide et invariable qui ne se plie pas facilement aux besoins du crédit. Or, dans une administration, (*même responsable,*) personne n'est responsable : les chefs politiques ont leurs intérêts politiques, ils ne peuvent avoir leurs intérêts financiers en même temps : ils ne peuvent donc tout voir, et les subordonnés, enchaînés par les ordres qu'ils reçoivent, sont privés de toute liberté. Une banque unique, et en général tout établissement commercial trop considérable, fonctionne plus chèrement et plus mal que des établissements d'une dimension moyenne. Je n'en citerai qu'un exemple :

La banque départementale, établie à Lyon, avait donné à ses actionnaires, sur un capital de deux millions, 14 par cent en 1841 ; 16 par cent en 1842 ; 20 par cent en 1844 ; 24 par cent en 1847 et 28 $\frac{3}{4}$ par cent en 1849. L'année suivante, cette banque fut réunie, comme toutes les autres, à la banque de France. Qu'arriva-t-il ? En 1851, la succursale de Lyon ne fit pas ses frais ! Elle présenta une perte de 25,600 francs. La succursale d'Orléans, qui avait aussi, lorsqu'elle était banque départementale, donné des bénéfices fort beaux à ses actionnaires, ne fit pas ses frais en 1851. En 1852, douze succursales n'ont pas payé leurs dépenses dans le premier semestre, et six autres ne les ont pas payées dans le second semestre. Toutes ensemble, elles n'ont donné à la banque qu'un bénéfice de 1,800,000 francs environ, chiffre médiocre en comparaison de ce que gagneraient des banques libres.

Nous n'avons pas d'exemples semblables ici en Amérique, mais le projet de loi du ministre des

finances de fonder une banque d'état, préparerait un état semblable de choses.

Mais supposons que ce ne soit pas une banque d'état que l'on se propose d'établir, mais seulement une banque ayant le droit unique d'émettre des billets. Je dis qu'une *banque de monopole unique* se transformera avec la plus grande facilité et presque naturellement en banque d'état, soit en absorbant le gouvernement, soit en étant absorbée par lui. L'histoire est pleine d'exemples qui ne laissent aucun doute sur ce point ; partout les banques privilégiées, si je puis les nommer ainsi, sont devenues en peu de temps, banques d'état, de manière à ne présenter au public d'autre garantie que la prudence des gouvernements. Prenons pour exemple les deux premières banques d'émission établies dans l'Amérique du sud, à Rio Janeiro et à Buénos-Ayres, qui devinrent ainsi de vraies fabriques de papier-monnaie. Celle de Buénos-Ayres, fondée en 1822 avec un capital de 1,000,000 de piastres était absorbée au bout de deux ans, et elle émettait du papier à cours forcé qui a été un des fléaux du pays. Les émissions de ce papier s'élevaient, au 1er janvier 1856, à la somme exorbitante de \$210,247,646.

Mais dirait-on, est-ce qu'il n'y a pas assez de banques, voulez-vous les multiplier de plus en plus ? Non, je ne suis pas pour un grand nombre de banques et plus qu'il est nécessaire dans une même localité. Je dis qu'il n'y a pas trop de banques en Canada.

Mais du moment que la législature permet aux banques d'opérer, suivant des conditions connues et approuvées par les actionnaires, et de fait, la chose

est admise par les résolutions de M. Galt, lorsqu'il dit que les banques actuelles ne seront pas affectées par le présent acte, ne venez pas les entraver dans leur marche.

Ou les banques actuelles donnent des garanties suffisantes ou elles n'en donnent pas. Nous devons croire qu'elles donnent les garanties nécessaires, puisqu'elles ne sont pas affectées; mais alors pourquoi ce changement? Non, je ne suis pas pour un grand nombre de banques, mais je suis en faveur de la *pluralité* des banques dans les proportions nécessaires.

Je suis pour la pluralité des banques suivant qu'elles seront régies par des systèmes recommandables. Le système financier du pays est bon, et il faut y regarder deux fois avant que de le changer. Ce n'est pas d'un trait de plume que l'on change des affaires d'une importance aussi majeure. Rémédions aux abus, fort bien; mais n'allons pas sans expérience préalable, changer ce qui, par des preuves journalières, donne des satisfactions nombreuses et continuelles au pays. Mais revenons à la *pluralité* des banques.

Je dis que de nombreuses banques de circulation répandues sur un territoire s'adopteront toujours mieux aux besoins du commerce et de l'industrie qu'une banque d'état ou une banque de circulation unique. L'administration de ces établissements sera plus active, plus habile, plus libre que celle des succursales d'une banque d'état, et elle tendra toujours à approprier les statuts aux coutumes de la localité dans laquelle chaque banque sera établie. Mais dès que les dividendes seront assurés, l'activité

se ralentira si elle n'est stimulée par la concurrence. La nécessité d'une autorisation préalable a toujours de grands inconvénients. Elle fait juger les projets de statuts de banque par des hommes qui ne savent pas, même en théorie, ce que c'est qu'une banque, par des hommes souvent étrangers au commerce. "Une banque est une machine tout aussi savante et plus délicate que les machines de fer et de cuivre." On n'en devine pas plus la marche et les lois, qu'on ne devine les lois de construction d'une machine à vapeur."

Le régime de la *nécessité de l'autorisation* est pourtant un mauvais système, mais il serait encore préférable à celui d'une banque de circulation unique, parce que l'esprit local et le sentiment des besoins commerciaux ont une vigueur et une persistance qui surmontent tous les obstacles. Il vaudrait mieux donner au premier venu le droit d'émettre des billets au porteur sous certaines conditions définitives par la loi. Toutefois, en limitant avec soin le nombre des dispositions réglementaires, il serait possible de faire une loi utile ou tout au moins inoffensive. Il suffirait d'exiger des banques une garantie principale, celle d'un capital important et affectivement réalisé : ajoutons la restriction mentionnée dans les résolutions, celle d'avoir un cinquième de la circulation moyenne, en espèces, et d'autres restrictions importantes qui sont mentionnées dans les actes d'incorporation de banques accordées l'an dernier et qui ne se trouvent pas dans les chartes des autres banques. Et sur ce point, des mesures devraient être prises pour s'assurer que les dispositions réglementaires ne soient point éludées. A

tout prendre, la liberté absolue vaudrait autant ou mieux que les réglemens les plus sages d'une banque de circulation unique. L'expérience le prouve, les banques savent bien faire leur propre police, et elles y sont réduites par la nécessité de pourvoir à leur sûreté.

L'opinion est parfois trop bizarre, elle accepte sans hésiter, qu'il soit permis à un homme, avec ou sans capital, de prendre une patente de banquier, de recevoir des dépôts, d'ouvrir des comptes courants, de donner des lettres de change et elle se refusera de permettre l'émission des billets au porteur. Je ne prétends pas blâmer la liberté qui est aujourd'hui tolérée. Mais si l'on voulait examiner les choses sans prévention, l'on verrait que les crédits que le banquier obtient des dépôts sont plus discrétionnaires, plus dangereux et moins limités que les crédits obtenus de l'émission de billets au porteur. Le défaut de restitution des dépôts d'une banque peut ruiner plusieurs familles; le défaut de remboursement des billets serait reparti sur un grand nombre, et la perte serait très-minime pour chacun. Les dépôts de banque n'ont aucune limite naturelle; ils peuvent s'étendre indéfiniment; les crédits par émissions, au contraire, sont limités, et le banquier, quelques soient ses dispositions et quelque soit son crédit, ne peut franchir cette limite. Les dépôts peuvent être réclamés subitement, par fortes sommes, même dans un état normal de commerce; les billets ne sont jamais présentés au remboursement que peu à peu, par degrés et par petites sommes, hors les cas de panique. Les dépôts fournissent au banquier un crédit mobile, les billets lui offrent un

crédit stable. Et comme ce crédit porte sur une somme fixe, quelque soit le nombre des banques d'une localité, leur concurrence apporte au public de nouvelles garanties, celles de nouveaux capitaux propres qui viennent prendre leur part aux emprunts par émission des billets payables au porteur. Si j'en avais le temps, j'entrerais dans quelques détails sur les systèmes divers d'organisation générale des banques. Je m'étendrais sur les banques d'Écosse, les banques américaines, les banques anglaises, c'est-à-dire la banque d'Angleterre, les banques provinciales, les banques d'Irlande et les banques de Londres, etc. Si j'en avais le temps, je ferais une comparaison des divers systèmes en opération, et nous n'hésiterions pas à faire un choix en faveur des banques de circulation libres, sur le système des banques d'Ecosse.

Mais, nous en avons assez sous les yeux, il me semble, pour faire voir l'absurdité d'un projet de formation d'une banque de circulation unique dans ce pays, et le danger qu'il y a pour un gouvernement de sortir des bornes de son administration en essayant d'établir à son profit le monopole de toutes les industries.

F. VÉZINA

EXTRAIT DU COURRIER DU CANADA, LE 30 MARS, 1860.

Dans un pays quelconque, la société a des consommations communes à faire, des besoins publics à satisfaire. Le gouvernement doit y pourvoir par des ressources de diverses natures. L'assiette, la répartition, la perception, l'économie de ces ressources qui

sont, en général, des contributions ou des emprunts, constituent les attributions de l'administration des finances publiques.

“ La science des finances est encore peu avancée, a dit Joseph Garnier, un des principaux auteurs du dictionnaire de l'économie politique, et cependant elle est une des principales branches de l'économie politique.” Lorsqu'on la connaît suffisamment, dit-il, elle enseigne les moyens de pourvoir aux véritables besoins de l'Etat par ses véritables ressources. Jusqu'à présent, la plupart des gouvernements ont trouvé plus commode de mettre les ressources à la discrétion des besoins, et plus d'une fois ils ont coupé l'arbre pour cueillir les fruits. Ce n'est pas que la science consiste toujours à régler les besoins sur les ressources ordinaires. Cette manière d'agir, qui n'exige d'ailleurs que des connaissances d'un ordre secondaire, peut promettre le service du gouvernement. La science des finances bien comprise, doit dominer à la fois les besoins et les ressources. La première question qui se présente est de déterminer quels sont les besoins généraux légitimes, les consommations communes et les dépenses publiques qui en résultent, ou quelles sont les fonctions naturelles et rationnelles du gouvernement.”

“ La fonction évidemment principale (économie politique, troisième édition,) de l'autorité supérieure ou du gouvernement, et par ces mots nous entendons le pouvoir dans toutes les ramifications, c'est le maintien de la sécurité et de la justice au moyen de l'administration, de la magistrature et de la force publique. C'est là le but et la cause des associations nationales, divisées en associations provinciales ou

départementales, composées elles-mêmes d'associations communales dont les diverses autorités exercent par délégation de l'autorité souveraine une partie des fonctions nécessaires. ”

“ De là découle la légitimité des dépenses relatives à la confection des lois et à l'existence du pouvoir chargé de veiller à leur exécution ; aux divers corps administratifs d'argents qui transmettent les injonctions et perçoivent les contributions ; à la magistrature chargée de rendre la justice entre les citoyens et de prononcer des peines contre l'ordre social établi ; aux divers modes de répression ; à la force publique pour protéger l'indépendance nationale et faire respecter les décisions du législateur, du juge et du pouvoir exécutif. ”

“ Ces attributions, si on les suppose sagement organisées, toutes ces dépenses, si elles sont bien faites, sont d'une légitimité incontestable et incontestée. Mais toutes les autres attributions ont été plus ou moins contestées. ” Il serait trop long d'en donner un détail qui serait peut-être incomplet.

Un gouvernement donc ne devrait en général, dans toutes les branches de l'activité et de l'industrie humaine, intervenir avec intelligence et profit que pour faire disparaître des entraves, des abus, et non pas pour les créer lui-même ; pour rétablir la justice, la sécurité, la liberté, et non pas pour les faire disparaître. Ceci devrait s'appliquer non seulement à un gouvernement central, mais aussi à un gouvernement provincial ou communal. Ces derniers doivent restreindre leur action et leur compétence aux services dans lesquels la concurrence est impossible et l'industrie privée entièrement inapte.

Inutile de dire que plus un gouvernement se met de besogne sur les bras, plus il a d'administrations à conduire, de directions à donner, de surveillance à exercer, d'entreprises à alimenter et de capitaux à gérer, plus ses agents sont nombreux, plus les frais sont grands, plus ses finances sont embarrassées, plus son passif est sur le point de s'accroître, plus la charge du contribuable est grande, plus le mauvais emploi, les gaspillages, les abus ont chance de s'introduire et de se maintenir. Enfin, si l'on en croit les éléments de l'économie politique, plusieurs auteurs, entre autres V. Dunoyer, sur la liberté du travail, et son article *Gouvernement* ; J. S. Mill, dans ses principes d'économie politique, liv. V., sur les fonctions du gouvernement, ces économistes concluent à la limitation des fonctions gouvernementales, à la non-intervention de l'administration dans le domaine du travail et à la simplification de ses rouages ; ils reconnaissent avec Gournay la vérité de la maxime "*ne pas trop gouverner.*" Naturellement ils sont combattus par les écoles socialistes qui veulent absorber toutes les activités dans l'action gouvernementale, transformer toutes les industries en fonctions publiques, et supprimer l'action individuelle et la liberté. Et ne voit-on pas souvent que ces économistes sont aussi combattus par les hommes politiques qui, les uns, dupes de l'illusion, les autres, pour satisfaire à un préjugé, et calmer l'esprit des populations, les autres dans un intérêt personnel et de position ont recours à des prétendus remèdes, et sont cause par là des augmentations des dépenses qui grossissent les budgets !

Ce que je viens de dire m'amène à des réflexions

qui me sont fournies à l'occasion du grand projet financier de M. Galt, son idée extravagante et excessivement dangereuse d'établir un *Département de la Trésorerie Provinciale*.

Je le demande à tout homme raisonnable, le gouvernement donnerait-il par là plus de sûreté, avec toutes les garanties et les ressources de la province, que le billet payable au porteur serait plus facilement rachetable par espèces à demande, qu'il ne l'a été jusqu'ici et qu'il ne l'est à présent par nos banques du Canada? Non, jamais! Parce que la garantie du gouvernement est donnée, que le billet est rachetable sur espèces, s'en suit-il de là que le gouvernement provincial du Canada aura plus de ressources qu'un autre gouvernement pour empêcher la suspension des paiements en espèces? Mais la suspension des paiements en numéraire de la banque d'Angleterre n'a-t-elle pas duré vingt-cinq ans, de 1797 à 1822?—Et comparerons-nous la banque de l'Etat en Canada avec la banque de l'Etat en Angleterre?

De ce que des banques composées d'actionnaires étrangers, sans fortune, sans solidarité, sans position, font des affaires au-delà des proportions relatives à leur capital, plaçant ce capital dans des entreprises folles et extravagantes, s'en suit-il de là que la généralité des banques sont mauvaises? Non, et le ministre des finances ne peut s'empêcher de faire des compliments à nos institutions monétaires, comme étant bien conduites et donnant toutes les garanties qu'il est possible d'avoir en pareil cas. Et si nos institutions monétaires (les banques) sont bien conduites, si elles donnent des garanties au public, nous

devons donc conclure que le système financier est bon. Et s'il est bon, pourquoi le changer ? Le plan suggéré est-il celui donné par les différents caissiers de banques du Canada, en réponse à des questions à eux posées par un comité de la chambre, l'an dernier ? Non.

Ils ont répondu tous à peu près dans le même sens ; ils ont reconnu le système financier du pays comme bon ; ils ont suggéré des modifications, mais jamais ils n'ont proposé un plan comme celui qui est actuellement devant le pays ; ils ont recommandé la nécessité pour chaque banque incorporée d'avoir un capital suffisant ; ils ont avisé le gouvernement dans les moyens à prendre pour mettre les banques toujours en état de rencontrer la responsabilité de la circulation par billets payables au porteur. Ces mêmes hommes ont-ils été consultés sur le projet nouveau ? Pourquoi forcer un plan financier, d'une conséquence aussi extraordinaire, sans avoir, sur icelui, l'opinion bien mûrie des hommes pratiques ? Je maintiens, qu'à part du danger qu'il y a pour un gouverneman de dépasser les bornes sages de son administration, le département de la trésorerie provinciale, ne donnera pas plus de sûreté, ni de confiance, que nos banques du Canada déjà reconnues et qui ont fait leurs preuves. Le département de la trésorerie provinciale aura les mêmes raisons d'oscillation que toute autre banque régie par des chartres de la législature, sans excepter celles qui renferment le plus de restrictions.

De même que nos banques sont exposées à une baisse dans leur encaisse métallique, dans des temps de crise, le département de la trésorerie provinciale ne peut pas en être plus exempt. Ce n'est pas l'en-

caisse métallique ou les bons du gouvernement qui l'empêcheraient d'osciller et de courir des dangers dans les temps de crise ; et ses billets ne seraient pas rachetés avec plus d'aisance que le font les banques bien connues et en qui le public repose sa confiance, sans un secours extraordinaire de la part du gouvernement, ou de la législature, chose qui peut toujours être faite en faveur des banques actuelles.—Si nous n'avions pas des exemples multipliés du contraire, je ne ferais pas des avancés semblables. Voyons en quelques-uns.

“ En 1696 à l'occasion d'une crise amenée à Londres par une refonte des monnaies, les billets de la banque perdent 20 pour 100. Comme remède à la crise, le gouvernement autorise la banque à augmenter son capital.”

“ Le 4 décembre 1718, la banque de Law est déclarée banque royale.” En 1720 a lieu la chute de la banque Law. Le système, semble avoir succombé par cette haine du travail et cet amour de l'agiotage dont j'ai donné des preuves. Ces idées de Law, au point de vue de son époque, étaient irréprochables, à ce qui parraissait. Ce sont celles qui avaient été appliquées précédemment dans la fondation de la Banque de Londres. Quoiqu'il en soit la chute du système ajourna les institutions bancaïères en France pour plus de cinquante ans. “ En 1745, une crise se fait jour en Angleterre, causée par l'expédition du Prince Edouard. La banque de Londres est sauvée, mais comment ? parce que les négociants s'engagent par une déclaration écrite et signée “ à recevoir en toutes circonstances les billets de la banque et à les faire recevoir par les clients.”

“ Le 24 mars 1776 on établit en France une banque de circulation sous le nom de Caisse d'Es-compte. ”

“ Le 27 septembre 1783, à l'occasion de la crise causée par la guerre de l'indépendance, un arrêt du conseil donne cours forcé aux billets de cette caisse. ”
“ En 1787. Le capital de cette caisse est augmenté, le gouvernement l'emprunte, sous prétexte de donner plus de garantie aux billets émis. ” Cependant en 1789, la caisse est enveloppée dans la ruine générale des finances. Le 24 avril 1803. Une loi décide que la banque de France aura seule le droit exclusif d'émettre des billets de banque. En 1805, la banque est forcée de limiter le remboursement de ses billets à 500,000 francs par jour. En avril 1825, la banque de Londres est encore sur le point de suspendre ses paiements. ”

“ En février 1837, comment la banque d'Angleterre est-elle sauvée ? En augmentant ses émissions. Le 20 février 1848, la banque de France est menacée d'être entraînée dans la ruine avec les grandes maisons de banque à Paris et dans les départements. ”

Ce département a donc d'autres buts que celui de la protection du public et celui de placer le cours monétaire de la province sur une base solide. Oui— Et le voici, c'est celui de parvenir au monopole, et d'absorber ainsi les unes après les autres, les banques maintenant existantes. Voyons un peu, si je ne me trompe, où remonte le plan de M. Galt, où il l'a puisé. Nous ferons cette différence que la banque d'Angleterre a ses actionnaires, tandis que le département du Canada sera sous le contrôle direct du

gouvernement. Examinons en même temps si son idée ne tend pas au même but que celui de la banque d'Angleterre. "L'année 1825 fut marquée par une crise, comme je l'ai dit plus haut; la banque d'Angleterre fut menacée d'une suspension de paiements. L'école métallique prit prétexte de cette circonstance pour inquiéter les banques d'Ecosse et pour combattre l'émission de petites coupures. Au nombre des mesures qu'elle jugea indispensables pour régler les émissions de billets, figure celle de confier toute la circulation du pays à une seule banque, la banque d'Angleterre. En conséquence, en 1826, elle fit autoriser cet établissement financier à jeter des succursales dans les comtés, (le projet de M. Galt, pourvoit à des branches du département) succursales destinées à faire concurrence aux banques provinciales, et, autant que possible, à la désorganiser. De plus, par le même acte, les conditions d'établissement des banques par actions dans les comtés furent rendues plus sévères."

"L'effet qu'attendait l'école métallique ne tarda pas à se produire. Les banquiers, dans l'impossibilité où ils étaient de soutenir la concurrence, baissèrent pavillon devant le monopole. Douze ans après l'acte de 1826, 43 maisons de banque par actions avaient cessé d'émettre des billets et avaient traité avec la banque d'Angleterre. De plus, la guerre faite aux billets de petites coupures avait amené une diminution énorme dans la circulation de toutes les banques." Je n'ai pas besoin de m'étendre sur le récit des restrictions contenues dans l'acte de 1844 qui est le complément de toutes ces mesures, il est facile de voir que, par le jeu de la mesure devant le pays, la force naturelle des choses, doit amener, un jour ou

l'autre, fatalement, le monopole de la circulation entre les mains du gouvernement.

“ Par le bill de 1844, les partisans de l'école métallique pensaient avoir atteint l'idéal en matières de banques. Désormais, suivant eux, il ne saurait plus y avoir de crises. La circulation devait être, en tout temps et dans toutes les circonstances, pleine, facile et régulière.” C'est bien aussi ce que dit M. Galt : “ 1. Que dans le but de placer le cours monétaire de la province sur une base parfaitement satisfaisante et sûre.” “ En 1847, une crise se déclare, le département des opérations de banque est forcé de s'arrêter. Pour y mettre fin, le gouvernement ne trouve qu'un moyen, celui de suspendre l'acte de 1844.” En 1855, si je ne me trompe, la banque d'Angleterre a été autorisée d'émettre des billets pour 475,000 livres sterling, en sus des 14 millions qu'elle est autorisée à émettre. En outre, n'a-t-elle pas été forcée de prendre les mesures les plus rigoureuses et d'élever son taux d'intérêt à un chiffre énorme ? Le fait a donc tourné contre l'école métallique ; et tournerait contre le département de M. Galt, tout en gênant énormément l'industrie, en entraînant le gouvernement dans une entreprise folle et extravagante au préjudice des institutions qui ont des droits acquis.

Malheureusement, il est difficile de se rendre compte de ce que deviendrait une banque de circulation entre les mains du gouvernement. Il est facile à une banque qui s'établit avec un certain capital, de dire quel sera son encaisse ; c'est un établissement privé ; il est toujours le maître d'étendre et de restreindre ses opérations. Mais une ban-

que d'état appartient au public ; ce ne sera pas sur ses moyens qu'elle devra mesurer ses actes, c'est sur les besoins du public. Pour que le département proposé puisse remplir véritablement son office, il lui faudra un capital en proportion avec la somme des affaires qui se font dans le pays.

Mais alors, c'est à des millions que son encaisse métallique devrait s'élever, et non pas à un cinquième de la circulation. Et encore eût-il un encaisse aussi considérable, il lui faudrait prendre toutes les précautions les plus grandes pour que pas un écu ne passât la frontière, attendu que toute pièce d'argent qui émigrerait diminuerait d'autant son crédit, et constituerait pour lui un danger. Mais il sera toujours enveloppé de dangers. Le département proposé se constituera avec un capital, oui, mais avec un capital qui ne lui appartiendra pas, et que l'on forcera d'être doublement responsable pour les actes bons ou mauvais du département. Où allons-nous ? Avons-nous réfléchi ? Avons-nous consulté des hommes désintéressés ? Avez-vous pris l'opinion d'hommes reconnus solides d'expérience en matière de finances ? M. Galt le veut. Mais qui M. Galt a-t-il consulté ? M. Galt comme homme sage, doit-il s'en rapporter à son opinion seule ? Les institutions financières du pays ont-elles été consultées ? Je ne parle pas d'un au deux hommes à la tête de banque du Canada, à qui il aurait communiqué individuellement son projet, et qui peuvent être guidés par des intérêts personnels. Les bureaux de direction des banques du Canada ont-ils été consultés ? Voilà la question. Et vous voulez ainsi violer les droits acquis des individus ?

Et que deviendrait ce département du gouver-

nement dans les moments de crise. Il ne serait ni plus ni moins embarrassé que les banques ordinaires. Dans les temps de disette, il aurait du moins, la ressource de l'élévation du taux de l'escompte et des mesures restrictives destinées à empêcher ou à retarder la sortie des espèces. Qui, parmi les citoyens, souffrirait qu'une banque faisant un service public entourât ce service d'entraves dans le moment même où ce service est indispensable, où il est en quelque sorte le salut public ? Toute mesure prise pour empêcher la sortie numéraire serait regardée comme une véritable trahison. Le département, ou la banque de l'état, car ce serait son véritable nom, bien loin de poser des restrictions à ses services, serait obligée de les étendre et d'en élargir la bâte. Mais alors, qu'arriverait-il ? On glisserait plus rapidement vers la perte ; la monnaie métallique s'exporterait avec facilité, la crise irait en s'aggravant, et bientôt la banque, se voyant hors d'état de faire face à toutes les exigences, serait entraînée dans une liquidation désastreuse où s'abîmerait, sans aucun doute, la fortune de tous les citoyens. Je défie un gouvernement, quel qu'il soit, d'entreprendre une pareille expérience. Il y a là un mur de métal contre lequel on ne peut se heurter sans se briser aussitôt.

Je conseille ceci. Le projet est très important, il a besoin d'être pesé, mûri. Que le ministère ne pousse pas cette mesure, sans avoir préalablement pris des conseils, sans avoir, au moins, donné le temps nécessaire de recevoir les idées pour ou contre. Que les amis du ministère engagent ce dernier à laisser cette mesure devant le pays jusqu'à la session prochaine ! Et alors, personne ne sera pris par surprise,

un avis suffisamment étendu ayant été donné au public et aux intéressés—Sinon, l'entreprise suggérée pourrait coûter bien cher à la province, et avoir des résultats plus tâcheux qu'on ne le pense.

F. VÉZINA.

EXTRAIT DU COURRIER DU CANADA DU 9 AVRIL, 1860.

Le sujet est d'une grande importance, nous ne pouvons y revenir trop souvent. La presse de Montréal, se prononce énergiquement contre le projet de M. Galt. De même qu'à Québec, la majorité des journaux est contre la mesure financière. C'est dire beaucoup, et c'est réfuter le bruit courant, "que M. Galt avait consulté les banques qui approuvaient sa mesure." Si l'on en croit aussi des hommes haut placés, des banquiers de Montréal, qui ont correspondu avec des amis à Québec, toutes les banques de Montréal sont opposées au projet. A Québec, nous n'avons qu'une seule banque locale, la banque de Québec, et elle se prononce énergiquement contre le projet.

La banque Britannique que le département provincial ne peut affecter nullement, (cette banque ayant une charte royale,) et que l'on peut considérer comme très-désintéressée donne sa désapprobation à la chose. Le *Herald*, la *Gazette*, le *Commercial Advertiser* et le *Pays*, etc., se sont tous prononcés contre. Une lettre signée H, publiée dans le *Herald* et la *Gazette de Montréal*, mériterait d'être traduite et publiée au long dans nos journaux de Québec. Le *Commercial Advertiser*, du 31 mars, contient un article extrêmement fort contre la mesure, et nous devons remarquer que ce journal est rédigé par un homme

de talents remarquables. Il regarde cette mesure comme très-préjudiciable aux vrais intérêts et aux besoins du pays, et il pense que ses effets seraient tout autres que ceux prédits par M. Galt. La mesure aurait pour effet de faire sortir l'or et l'argent du pays, et de substituer le papier à l'or. Quel avantage donc en retirerait le pays ? aucun. Au contraire, il serait exposé à une augmentation future des impôts qui pourraient être prélevés pour faire face aux pertes de cette vraie fabrique de papier. Quels avantages seraient-ce pour les banques ? Les banques, de libres et indépendantes qu'elles sont maintenant, deviendraient les vraies esclaves du département, tout en fournissant leur capital, et la double responsabilité de leurs actionnaires.

Mais les banques s'empresseraient-elles de remettre au département leurs droits d'émettre des billets ? Pas du tout. Et si l'on en croit les banques de Québec et de Montréal, elles jouiraient de leur indépendance tant que leur chartre le permettrait. Et que deviendrait le département ? Quand serait-il en opération ? Et s'il ne venait pas en opération, par le refus des banques de vouloir se départir de certains privilèges de leur chartre, que deviendrait le public qui, dans l'idée du ministre des finances, a besoin d'être protégé ? Le public n'y gagnerait que la défiance que cette mesure crée contre nos meilleurs institutions monétaires, la dépréciation des actions de banques et comme conséquence une plus grande gêne dans les facilités que les banques peuvent donner au commerce. Le système financier du pays, contre lequel, il n'y a pas eu de plainte, se trouverait ainsi attaqué dans sa base.

Mais si nous voulons législater sur les opérations de banques, faisons-le de manière à ne pas dérober les droits acquis des individus. Rémédions aux abus, fort bien ! Mettons à exécution les suggestions faites par les banquiers du Canada à la législature l'an dernier.

J'ai lieu de croire que le ministère, pendant la vacance, aura consulté des amis compétents en pareille affaire ; ces amis auront dû donner leurs idées par écrit ; sont-ce leurs avis que l'on suit aujourd'hui ? Non.

Je suis convaincu que le système de banque actuel, à l'exception de quelques modifications qui pourraient être faites, est très sûr. L'on pourrait limiter l'émission des billets au $\frac{3}{4}$ du capital versé, et forcer les banques de garder en tout temps, dans leurs voutes, $\frac{1}{4}$ du montant de la circulation. Ces restrictions donneraient plus de sûreté au papier-monnaie du Canada que le projet proposé d'une banque d'état.

Il est évident que la banque d'Etat aurait pour objet d'empêcher l'organisation de nouvelles banques, embarrassant et empêchant par là sérieusement le progrès et le développement de notre jeune pays qui a besoin de toute l'aide et de tout l'argent qu'il est possible d'obtenir pour favoriser son agrandissement.

Ces idées sont celles d'hommes versés à fond dans les finances, et soutenus par une expérience pratique des affaires de banques.

Mais extrayons quelques parties de la lettre signée H dans le *Montreal Herald*.

.....

“ En premier lieu, c'est une affaire sur laquelle il ne peut pas y avoir de doute, que les banques actuelles ont admirablement bien conduit leurs transactions. Durant la panique de 1857, lorsque les banques des Etats-Unis suspendirent le paiement en espèces, et lorsque la chartre de la banque d'Angleterre fut suspendue, les banques du Canada n'exigèrent ni ne reçurent la moindre aide du gouvernement. Cette crise fut la plus sévère que nous n'ayons jamais supportée, et pendant toute sa durée, le peuple du Canada fut beaucoup moins inquiet sur le sort de ses affaires que paraît le croire M. Galt, puis qu'on n'a jamais pensé à éprouver la stabilité des banques par une course. M. Galt, dans son discours, en proposant ses résolutions admet cela, mais il ajoute que les banques eurent, alors, à limiter leurs avances. Mais comment pouvait-il en être autrement ? Cette période en fut une de discrédit universel ; les hommes ne savaient pas à qui se fier, et parce que le Canada souffrit inévitablement, (quoique à un degré moindre que la Grande Bretagne ou l'Amérique) l'on propose gravement de détruire tout notre système banquier..... Si l'on passait une mesure additionnelle, si la loi d'usure était abolie, si les banques avaient le pouvoir d'élever ou de baisser le taux d'intérêt pour régler leur circulation, le courant (currency) du Canada serait placé sur un meilleur pied qu'aucun dans le monde entier.”

“ En second lieu, aucun gouvernement n'a jamais rempli d'une manière satisfaisante, les devoirs de l'émission des billets. Il est bien difficile de prouver le contraire, et le témoignage de deux témoins très

compétents, sera, je pense, suffisant. M. Weguelin, lorsqu'il était gouverneur de la banque d'Angleterre, écrivit au chancelier de l'échiquier une lettre en date du 10 novembre 1856, dont voici un extrait : —“ Je pense que le gouvernement ne devrait jamais rien avoir à faire avec l'émission des billets, vû qu'il serait assujetti à toute la clameur et l'impopularité qui sont créées par les crises financières et monétaires. La circulation ne serait pas libre de l'influence politique; parce que des raisons d'état pourraient être plaidées en faveur de mesures qui pourraient mettre en danger la valeur et la stabilité de la propriété ; et l'expérience a montré qu'aucun gouvernement n'a été revêtu, jusqu'ici, de ce pouvoir sans en avoir abusé. Dans les temps difficiles, le discrédit du papier du gouvernement augmenterait énormément la difficulté.”

Lord Monteagle, ci-devant chancelier de l'échiquier, cite ce fait avec approbation dans ses “ remarques sur la question d'établir une banque nationale ou d'état,” et résume l'affaire ainsi que suit : Aucun gouvernement ne devrait entreprendre une tâche qui peut être aussi bien accomplie par une agence privée, et d'une manière simple et plus naturelle. Encore moins, un gouvernement devrait-il entreprendre des fonctions qu'il n'est pas propre à exécuter comme un corps commercial agissant sur de bons principes commerciaux.” “ Je considère que, si une telle banque était limitée au simple devoir de l'émission des billets en échange de l'or, elle serait entourée de dangers pour le public et pour le crédit privé, et que, confier *sous aucunes conditions quelconques*, au gouvernement exécutif le soin et la respon-

sabilité d'émettre des billets payables à demande, pourrait difficilement manquer de conduire à des dangers judiciaires aussi bien que financiers de la plus grave conséquence. ”

“ En troisième lieu, il n'y a point la moindre probabilité que la mesure de M. Galt assurera la convertibilité du billet. Les affaires du département doivent être entre les mains de six gouvernements et un gérant. Ces messieurs seront exempts de responsabilité pour erreurs de jugement, et il n'y a pas de contrainte ou de pénalité sur eux, ou le ministère du jour, pour suspendre le paiement en espèces. Il n'y a littéralement aucun échec sur leurs transactions, ni aucuns moyens de pouvoir mettre à épreuve la propriété ou l'impropriété de leur conduite. Ils sont aussi dépourvus du pouvoir de rappeler la circulation, en élevant ou baissant le taux d'intérêt, comme ont le fait maintenant en Angleterre, ou en restreignant leurs avances, comme c'est le cas en Canada. Comparez ceci avec le système que l'on se propose de supplanter. La gestion de la circulation est maintenant entre les mains d'un nombre de compétiteurs tous directement et largement intéressés à retourner la circulation répondante des autres, et qui tous ont le plus grand intérêt à conserver les paiements en espèces : en y manquant, ils ruineraient leur crédit et en y manquant pendant plus de soixante jours, ils occasionneraient la confiscation de leur chartre. Comme grands prêteurs d'argent de la communauté, ils ont les meilleurs moyens possibles de s'assurer de pourvoir aux besoins du commerce. Ils sont ainsi en état d'augmenter ou de contracter leurs prêts et leur circulation, non suivant leur caprice,

mais suivant les besoins de la communauté. Le commerce est une affaire compliquée, et le moindre trouble, la substitution par exemple de la mesure raboteuse et inexpérimentée de M. Galt au rouage délicat maintenant en usage, pourrait arrêter et peut-être détruire tout l'ouvrage.” En parlant des gouverneurs du département, H, dit :

“ Il est vrai qu'ils sont des officiers-permanents ne pouvant être changés que par un vote des deux chambres ; mais mis en contract journalier avec le gouvernement, ils seront incapables de résister aux sollicitations. Personne ne pourrait être plus indépendant que les directeurs de la banque d'Angleterre, et cependant nous savons qu'en 1797, ils permirent à M. Pitt, après bien des remontrances, d'épuiser tout leur fonds d'espèces, et la conséquence, fut cette mémorable suspension de paiements d'espèces qui dura jusqu'en 1819.

Il est tolérablement clair que le “ département ” aura des pouvoirs très étendus relativement au montant de billets mis en circulation. “ Le département du trésor pourra déposer des billets provinciaux dans toute banque chartrée, qui en fera l'émission pour l'avantage du public, sans en charger l'intérêt à cette banque.” Et encore. “ Le gouvernement provincial sera autorisé, par l'entremise du département du trésor, à prélever toute partie d'aucun emprunt autorisé par la loi, par l'émission de bons du trésor provincial, portant un taux d'intérêt quotidien n'excédant pas le taux de 4 pour cent par année.”

H. s'étend plus au long sur le sujet, et toujours

avec des arguments logiques et puissants. Il finit par dire ce que tout le monde répète aujourd'hui : " qu'il est à espérer que M. Galt n'insistera pas sur la passation de cette mesure, ou qu'il n'en fera pas une question de parti."

F. VÉZINA.

EXTRAIT DU MORNING CHRONICLE DANS LE MOIS DE
JUN, 1859.

Au commencement du mois dernier, nous avons inséré dans nos colonnes d'annonces, une copie du prospectus d'inauguration d'une nouvelle banque dans cette ville et portant le nom de " La Banque Nationale " ou en bon anglais " The National Bank " of Quebec. Un acte d'incorporation de cette institution projetée a déjà été passé par la législature ; et dans cet acte d'incorporation, un bureau de directeurs provisoires a été choisi et nommé. Ceux-ci resteront en fonctions, jusqu'à ce que l'institution soit organisée et qu'ils soient remplacés par une chambre de directeurs élus par les actionnaires.

Les noms des directeurs provisoires sont canadiens-français, vû que le projet a originé chez cette partie de la population ; mais ces noms sont ceux des citoyens les plus recommandables, et les promoteurs de l'institution seront véritablement heureux de former, à la première occasion favorable, le bureau, avec une moitié au moins de noms de citoyens d'origine anglaise. Dans les remarques que nous avons été amenés à faire en faveur de ce projet de fondation (sur demande spéciale), nous repoussons l'idée, pour notre part, de douter de l'efficacité de la fonda-

tion d'une banque dans la ville de Québec, ou de sa bonne volonté de rendre service à toutes les classes de la société. Nous ne pensons pas qu'il pourrait être démontré qu'une institution aussi utile et aussi avantageuse ne rencontrerait pas l'encouragement nécessaire à sa subsistance, surtout pour une banque de ce genre, qui est destinée, particulièrement pour l'avantage de la classe ouvrière, pour le bénéfice de la portion commerciale de la société, qui n'a pas eu les privilèges d'être admise au nombre des directeurs des banques existantes.

Nous rappellerons ici l'histoire de la mouche, troublant le sommeil de l'oncle Toby, et qui fut prise par lui et remise en liberté, par ce vieux soldat bienveillant, en lui disant : " Va, pauvre diablesse, va ton chemin, il y a assez d'espace dans ce monde pour que toi et moi, vivions séparément. " Non-seulement per sonne n'a admis jusqu'ici qu'il n'y avait pas assez d'espace dans notre ville pour empêcher l'existence d'un tel établissement, mais la majorité des hommes marquants de la classe commerciale ont éprouvé le regret de ne pas voir exister une banque de ce genre.

Les membres de la classe mercantile moyenne ont souvent de grandes difficultés, pour obtenir des fonds à de courtes échéances, et ils refusent de passer par des humiliations pour obtenir l'argent dont ils ont besoin.

Les conditions et les principes sur lesquels la banque Nationale est fondée, seront facilement compris en lisant attentivement le prospectus ; le lecteur remarquera que tous les moyens de faciliter l'organisation de ce projet, d'encourager le nombre des ac-

tionnaires, et d'assurer une entière garantie à tous ceux qui voudront faire des versements, sont mis en pratique. Les termes des versements sont si modestes et si faciles qu'un actionnaire peut prendre plusieurs parts sans gêner ses affaires. Il est inutile de s'étendre sur les avantages qu'offre cette banque laquelle possède des avantages plus qu'aucune autre.

Un rapport annuel sera soumis aux actionnaires et un état de l'actif et du passif sera publié chaque mois dans la *Gazette du Canada*.

La sixième clause du règlement traite sur la question politique financière, et démontre un exemple de la pratique efficace des gérants de la banque :

—“ Il ne sera pas loisible d'accorder plus que la vingtième partie du montant total à l'usage de l'escompte, en aucun temps, sur aucun billet ou papier portant le nom d'un directeur de la banque ou celui de la maison ou société de laquelle il fait partie.”

Nous espérons, par ces quelques remarques, attirer l'attention du public sur ce sujet ; que le prospectus sera soigneusement examiné, et que la banque Nationale, recevra tout l'encouragement et le support auxquels elle a droit de s'attendre, des hommes de la classe commerciale de toutes les origines et de toutes les dénominations.

Nos lecteurs nous pardonneront sans doute de parler encore de cette institution en considération du but qui nous fait agir et de l'importance de cette institution surtout pour le petit commerce et les classes industrielles et agricoles.

Nous disions le 21 juillet, “ qu’il n’était nécessaire ni de dire ce qu’est une banque d’émission ni d’en démontrer l’utilité ; ” mais si nous n’avons pas changé d’opinion sur ce point, nous nous sommes du moins convaincu par l’expérience que les bonnes choses, les entreprises utiles ne triomphent que par la persistance, tandis que les mauvaises prennent sans effort leur place dans les idées, les sentiments et les mœurs.

On a peur de tout ce qui est nouveau, et on a raison jusqu’à un certain point; mais une banque d’émission n’a rien de nouveau pour nous. Tout le monde en comprend l’utilité et même la nécessité dans la condition commerciale qui nous a été faite à l’origine par les institutions monétaires mêmes ; chacun en sent la cruelle nécessité chaque fois que, voulant prendre l’essor, il se trouve arrêté court, parce que la porte de cette banque où il trouverait infailliblement l’élément de sa prospérité et de son succès lui est fermée ; mais si on lui indique le moyen de sortir de son ilotisme commercial et de son vasselage *aux grands prêteurs*, à des taux ruineux, il semble ne pas comprendre et s’abstient.

Que l’on comprenne donc que c’est de l’intérêt que le grand nombre prendra à cette institution que dépendra son succès et le bien-être de ce grand nombre même. Plus il y aura d’individus intéressés dans la banque et plus il y aura d’intéressés à la circulation de ses billets ; or, plus la circulation sera grande, plus le profit sera grand pour les actionnaires.

Ce sont les banques dont les billets circulent dans les campagnes qui d’ordinaire prospèrent d’avantage, parce que leurs billets circulent longtemps

sans revenir au point d'émission. Les campagnes n'en souffrent aucunement, et les banques y gagnent dans la mesure de l'émission et la durée de la circulation. Les campagnes devraient donc aussi encourager la banque Nationale ; comme ce serait leur banque, elles la connaîtraient mieux et encourageraient d'autant plus la circulation de ses billets qu'elles y gagneraient davantage.

L'expérience a prouvé ce que la théorie n'avait pas d'abord même soupçonné, à savoir, que les oscillations de caisse des banques d'émission, établies dans les contrées agricoles et industrielles étaient moindres que celles des banques de même nature établies dans les grands centres commerciaux. Donnons pour exemple les banques d'Ecosse, l'une des plus belles créations des temps modernes. Ces banques ont presque toutes, il est vrai, leur principal établissement dans une grande ville ; mais elles s'appuient sur un certain nombre de succursales répandues dans les campagnes où elles ont provoqué et secondé les progrès de l'industrie agricole, et introduit pour le grand bien des populations, les habitudes exactes du commerce en matière de crédit.

Mais pourquoi le cultivateur écossais accepte-t-il les billets de banque et les préfère-t-il aux espèces, tandis que partout ailleurs le cultivateur se défie de ces billets ? Ils les accepte ainsi que nous le disions tout à l'heure, parce qu'il connaît l'institution dont ils émanent et parce qu'actionnaire lui-même, il profite des produits de la circulation, aussi parce qu'il profite du crédit que les émissions procurent aux banques.

Fondateurs de la banque Nationale, nous pourrions dire à peu près exactement d'avance, le marché sur lequel ses billets circuleront, ce sera celui même où se trouvent représentés le petit commerce, l'industrie et l'agriculture. Ainsi, tâchons donc de comprendre toute l'importance de cette institution pour la classe industrielle et agricole.

Les billets devront circuler dans la même sphère que les escomptes, et ne la dépasseront guère quelque soit d'ailleurs le crédit de la banque au loin. Nous avons, pour affirmer cela, l'expérience de la France. Si donc l'on veut étendre partout les crédits des billets de banque, pour l'avantage des populations il faut étendre partout les escomptes, au moyen desquels l'émission de ces billets a lieu.

Or, nous venons de dire que les escomptes n'ont lieu qu'autour des banques, c'est-à-dire que là où le prêteur et l'emprunteur se connaissent et ont mutuellement confiance l'un dans l'autre et dans leur responsabilité réciproque. Or cette confiance ne peut mieux se trouver que dans la solidarité des intérêts. L'actionnaire peut être tout à la fois prêteur et emprunteur : s'il n'est pas emprunteur, son parent, son voisin, son ami peut l'être, et il lui prête parce qu'il sait qu'il est pleinement solvable et qu'il peut lui prêter sans danger. Il n'en est pas de même des institutions qui se meuvent exclusivement dans les grands centres commerciaux ; les agriculteurs ne les connaissent pas et n'ont pas conséquemment la même confiance dans leurs billets ; de leur côté ces banques ne connaissent pas ces agriculteurs qui ont besoin d'escompte et refusent de leur prêter ; c'est de part et d'autre l'absence totale de cette confiance, sans

laquelle, avec votre système de crédit, il n'y a pas de commerce possible.

Nous appelons donc de toutes nos forces les habitants de nos campagnes, avec ceux de la ville, à fournir leur contingent au succès de la banque Nationale : que chacun comprenne bien que ce n'est pas un sacrifice qu'on lui demande et qu'on l'invite uniquement à placer de l'argent à intérêt, en même temps qu'on lui ouvre la porte du commerce et de la prospérité.

Plusieurs des idées émises dans cet article ne sont pas de nous ; mais les ayant trouvées excellentes et concluantes, nous les avons incorporées aux nôtres, au profit de l'institution dont nous souhaitons ardemment le succès.

EXTRAIT DU CANADIEN DU 13 JUIN 1859.

La multiplicité de nos occupations nous a seule empêché jusqu'aujourd'hui d'appeler l'attention de nos lecteurs au prospectus de la banque Nationale qui vient d'obtenir sa charte du parlement provincial. Il serait oiseux pour nous d'entrer dans de bien longues considérations pour faire ressortir la nécessité de cette nouvelle institution financière parmi nous ; il nous suffit de répéter dans les termes du prospectus que nous croyons “ le temps arrivé de fonder à Québec une banque dont le principal but serait de protéger d'une manière spéciale le commerce intérieur et l'industrie du pays.”

Cette institution est fondée dans un trop bon esprit et ceux qui sont à la tête offrent des garanties

trop complètes au public, pour qu'il n'y ait pas un élan général à Québec pour contribuer à sa création. Nous avons déjà fait ressortir les avantages particuliers qui devront en résulter pour une classe spéciale de nos concitoyens qui, quoi que parfaitement fondée, ont bien de la peine à se faire accepter dans les temps de besoin auprès d'autres maisons financières à la merci du haut commerce. C'est donc moins une rivalité que la nouvelle banque a en vue, qu'un moyen de venir au secours de ces classes méritantes arrêtées dans leur essor, afin de trouver dans l'occasion, les capitaux nécessités par leurs besoins d'entreprises. Nous comptons donc que le zèle intelligent de nos concitoyens ne fera pas défaut en cette circonstance, et que la souscription sera faite de façon à permettre à la *Banque Nationale* d'ouvrir de bonne heure l'automne prochain.

Voir le prospectus.

EXTRAIT DU CANADIEN DU 12 SEPTEMBRE 1858.

Bien qu'on ne nous ait pas adressé le *Communiqué* qui a paru dans d'autres journaux de cette ville, nous ne laisserons pas passer l'occasion sans renouveler, auprès de ceux sur qui nous pouvons exercer quelque action, l'appel que nous leur avons déjà fait dans le temps pour prêter les mains à ce projet de toute importance pour Québec. La preuve de notre sincérité sera dans le concours personnel que nous avons promis de mettre à son succès et que nous y mettrons incessamment au *pro rata* de nos facultés pécuniaires. Nous espérons que notre exemple parle-

ra plus haut que nos paroles aux oreilles de ceux qui préfèrent le langage des faits à celui des protestations.

EXTRAIT DU COURRIER DU CANADA DU 24 SEPTEMBRE 1859.

Nous faisons, comme organe de la presse, un nouvel appel aux citoyens de Québec au sujet de la banque Nationale. Il serait superflu de répéter ce que nous avons déjà dit par l'utilité de cette nouvelle création : tout le monde en sent la portée utile et même nécessaire ; mais il ne faut pas s'en tenir à cette stérile admission, il faut contribuer au succès de l'entreprise selon ses moyens.

EXTRAIT DU JOURNAL DE QUÉBEC DU 20 SEPTEMBRE, 1859.

Nous avons déjà eu occasion d'attirer l'attention des citoyens sur cette question importante. Depuis, les fondateurs de la banque Nationale se sont adressé aux citoyens de Québec, et l'œuvre progresse ; mais on ne paraît en comprendre encore toute l'importance, puisque la souscription ne se fait pas avec la célébrité désirable. Les hommes d'affaires surtout ne semblent pas comprendre tout ce que ce serait pour cette banque. De toutes nos banques ici, une seule n'est pas la succursale d'autres institutions : c'est la banque de Québec. Aussi est-ce la seule qui soit venue, dans la mesure de ses forces, au secours des petites industries et du petit commerce ; les autres sont les servantes obéissantes des banques mères, qui les

tarissent souvent dans l'intérêt du grand commerce au milieu duquel ces dernières se trouvent situées.

EXTRAIT DE L'OBSERVATEUR DU 6 OCTOBRE, 1859.

On continue toujours à travailler à l'organisation de la " banque Nationale, " mais malgré les efforts des personnes devouées à cette institution, on ne parvient que difficilement à se procurer des actionnaires. Les fraudes commises à la Caisse d'économie de Saint-Roch ont jeté le découragement ou la défiance parmi les personnes qui pourraient prendre des actions. C'est vraiment malheureux, car si les opérations financières de la banque Nationale étaient bien conduites, les nombreux industriels de Québec trouveraient, dans cette institution, des moyens surs et faciles, en ce temps de crise commerciale, de faire honneur à leurs affaires.

Les avantages que les industriels et les ouvriers retireraient de cette institution sont immenses.

Espérons donc que les citoyens de Québec trouveront que la banque Nationale leur offre des garanties suffisantes pour dissiper toute méfiance.

SUPPLEMENT

LES TABLEAUX DE LA BANQUE NATIONALE.

Pour ceux qui n'ont pas eu l'avantage de voir l'intérieur de la banque Nationale, nous ajoutons une description des jolis tableaux à fresque qui ornent les parois de ses murs et son plafond ; et nous faisons suivre cette description des employés actuels de la banque, etc.

D'abord, en entrant dans la banque, la vue se repose sur un grand médaillon qui encadre une peinture très-fidèle avec le sujet suivant : “ Jacques-Cartier à bord de son vaisseau, opérant son entrée dans la rivière St.-Charles.”

Ce médaillon est placé sur le mur, à droite en entrant.

Le commerce, l'agriculture et la navigation font le sujet de trois autres vignettes.

La première représente “deux navires prenant un chargement de bois carré.”

La seconde vignette nous place sur “le quai St.-André avec vue sur le majestueux fleuve St.-Laurent.”

Un épisode de la moisson dans nos campagnes, fait les frais de la troisième vignette. Nous avons ici devant nous “ un champ couvert de magnifiques gerbes de grains en quintaux.” Les connaisseurs font beaucoup d'éloges des teintes superbes de cette dernière vignette.

Une toile très-originale c'est celle représentant " une cabane jetée au milieu des bois." Nous avons garde aussi d'oublier " la citadelle de Québec " prise de profil et d'un effet admirable. Cette vignette laisse encore apercevoir le port de Québec avec ses navires, ses bateaux-marchands, etc.

Les tableaux de la voûte qui se divise en deux grands panneaux, ne sont pas moins remarquables. Les " armes de la ville de Québec", accompagnées du joli motto qui suit : *Natura fortis industria ereceit* se détachent d'un grand médaillon du premier panneau. On a parsemé aussi ce médaillon de plusieurs vignettes reproduisant différents billets de la banque Nationale.

Deux vignettes plus grandes et situées sur deux extrémités du premier panneau, représentent, l'une " un chantier avec un bâtiment en construction " l'autre " trois naufragés sur une plage déserte, appuyés sur un tronçon de mât, dernière épave de leur navire qui vient d'être englouti. "

On a placé au centre du deuxième panneau, l'écusson de la Confédération et autour, quatre grandes figures de notre histoire : celles de Jacques-Cartier, Champlain, Montcalm et Wolf.

OFFICIERS DE LA BANQUE NATIONALE.

MM. F. Vézina, Caissier ;
N. Matte, Inspecteur ;
C. A. Vallée, Comptable ;
G. V. H. Bouchard, Compteur-Payeur ;
E. R. Pagé, Asst.-Comptable ;

Em. Huot, 1er Compteur-Receveur ;
A. Jourdain, Teneur de Livres ;
S. Amiot, Commis d'Escompte ;
F.-X. Audy, 2ième Compteur-Receveur ;
M. E. Gauvreau, Commis ;
P. B. Dumoulin, “
L. D. Hudon, “
S. Benoit, “
Jno. Langelier, “
N. Lavoie, “
Ed. Pâquet, Messenger-en-chef ;
F. N. Gravel, 2ième Messenger ;
J. B. E. Gosselin, Portier.

SITE DE LA BANQUE NATIONALE.

La Banque Nationale se trouve située en la Basse-Ville de Québec, rue St.-Pierre, No. 77.

Le terrain sur lequel elle a été construite a été acheté, dans le mois de juillet de l'année 1861, de feue dame François Langlois.

Le contrat de construction du magnifique édifice où sont aujourd'hui les bureaux de la banque Nationale, fût donné dans le mois de mai 1862 à M. P. J. Bazin, entrepreneur.

La pose de la pierre angulaire eût lieu le quatrième jour de juin de la même année. On inséra dans cette pierre, le *prospectus* de la banque Nationale, les deux rapports annuels, une feuille des billets de la banque, la liste des actionnaires, les noms de l'entrepreneur et de l'architecte, et des

exemplaires du *Journal de Québec*, du *Canadien*, du *Courrier du Canada* et du *Morning Chronicle*.

Parmi les personnes qui assistaient à la cérémonie de la pose de la pierre angulaire, on remarquait :

M. Eugène Chinic, vice-président ;
M. Ol. Robitaille, directeur ;
M. Ab. Joseph, “
M. Prudent Vallée, “
M. F. Vézina, caissier ;
M. J. F. Peachy, architecte ;
M. P. J. Bazin, entrepreneur ;
M. Pierre Châteauvert, maçon.

FIN.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

B N Q



C 000 151 041

151041